



Orphelinat Maçonnique

« Ils ont besoin de Nous ; nous avons besoin de Vous »

ORPHELINAT MAÇONNIQUE
SOLIDARITE JEUNESSE

*Association reconnue d'utilité publique
par décret du 2 Décembre 1927*
Statuts modifiés par Arrêté Ministériel du 14 septembre 2017

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
ORDINAIRE du :
JEUDI 15 juin 2023 à 14H
Exercice 2022

Table des matières

1	Message du Président :	4
2	Pouvoir des Délégués :	5
2.1	Rappel des Règlements généraux :	5
2.1.1	Article 16.....	5
2.2	Conseil d'Administration 2022– 2023 :	6
2.2.1	Bureau du Conseil d'Administration :	6
2.2.2	Composition du Conseil d'Administration :	6
3	Compte Rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 juin 2022	7
3.1	Préambule	7
3.2	Appel	7
3.2.1	Membres du Conseil d'administration :	7
3.2.2	Respectables Loges :	7
3.3	Point 1 Allocutions :	10
3.3.1	Allocution du Président :	10
3.3.2	Allocution du Président d'Entraide Fraternelle :	12
3.4	Point 2 Témoignages :	13
3.5	Allocution du TRF Grand Hospitalier	15
3.6	Point 3 Approbation de l'ordre du jour :	15
3.7	Point 4 Approbation du Procès-Verbal de L'Assemblée Générale Ordinaire du : 16/06/2022 :	16
3.8	Point 5 Rapport de gestion du Conseil d'Administration. Exercice 2021	18
3.9	Point 6 Rapport du Trésorier. Exercice 2021	18
3.10	Point 7 Rapport du Commissaire au Compte. Exercice 2021.....	18
3.11	Point 8 Approbation du bilan et du compte de résultat. Exercice 2021.....	18
3.12	Point 9 Quitus au Conseil d'Administration.....	19
3.13	Point 10 Budget Prévisionnel. Exercice 2023	19
3.14	Point 11 Questions diverses.....	19
3.15	Point 12 Renouvellement d'un tiers du Conseil d'Administration :	19
3.15.1	Candidatures	19
3.15.2	Présentations des candidats.....	20
3.15.3	Addendum du Compte rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire :	23
4	Assemblée Générale Ordinaire du 15 juin 2023.....	24
4.1	Rapport de gestion du Conseil d'Administration.....	24
4.1.1	Constitution du Bureau du Conseil d'Administration. Exercice 2022	24
4.1.2	Organisation des Commissions :	24
4.1.3	Activités des Commissions :	24
4.1.4	Renouvellement d'un tiers du Conseil d'Administration	27
4.1.5	Faits marquants en 2022 :	28
4.1.6	Courriers reçus :	28
4.1.7	Conclusion :	30
4.2	Rapport financier	31
4.2.1	Préambule :	31
4.2.2	Examen des Comptes de l'exercice :	31

4.2.3	Bilan	32
4.2.4	Commentaires :	51
4.2.5	Budget prévisionnel :	55
4.2.6	Rapport du Commissaire aux Comptes :	56



Orphelinat Maçonique.

« Ils ont besoin de Nous ; nous avons besoin de Vous »

LE PRESIDENT

1 Message du Président :

Mon Très Cher Frère Délégué.

Comme le stipule l'article 2 de nos statuts : « *L'Association a pour objet de prendre en charge des orphelins des deux sexes, pour les aider matériellement et moralement. L'Association apporte un soutien matériel et / ou moral à des orphelins mineurs, ou majeurs s'ils poursuivent leurs études, accepté par le Conseil d'Administration* » et ce jusqu'à leur entrée dans la vie active.

Cette importante, et parfois très prolongée, œuvre de Solidarité est l'expression des valeurs fondamentales d'Amour Fraternel qui caractérise notre démarche maçonnique.

L'actualisation de nos statuts réalisée en 2017 a permis à notre association créée en 1862 de conserver la reconnaissance d'utilité publique et les dispositions fiscales attachées à cette qualité.

Toutes les Respectables Loges de la Grande Loge de France sont membres de droit et peuvent participer aux délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle par leur délégué désigné chaque année avant le 31 décembre selon les procédures indiquées dans notre site www.sjom.fr (article 16 des statuts).

Il est très important que cette démarche de désignation soit faite par les Respectables Loges afin que vous soyez informés et consultés sur les actes de votre Associations lors de nos assemblées générales.

Malheureusement, ce n'est pas encore le cas aujourd'hui même si nos efforts permanents nous ont permis de dépasser pour la 1ère fois le nombre des délégués d'avant la COVID puisque plus de 200 membres ont désigné un délégué et son suppléant.

Vous participez aux ressources de SJ-OM par vos cotisations annuelles, les dons personnels ou collectifs qui nous sont adressés et nous vous en remercions chaleureusement au nom de nos, vos, pupilles.

La lecture de ce fascicule vous permettra de prendre connaissance des actions entreprises, de la gestion de nos ressources et de la vie de votre association.

Comme tous les ans, vous n'êtes pas sans savoir que nous sommes très limités par le temps lors de nos Assemblées générales. C'est pourquoi, afin de permettre de vous apporter un maximum d'information, nous vous invitons expressément à nous transmettre au moyen de courriels vos éventuelles questions de façon à mieux organiser le temps imparti et de pouvoir ainsi vous répondre de manière la plus efficiente.

J'ai dit,

Philippe OELERIER
Président de Solidarité-Jeunesse/Orphelinat Maçonique.
Paris le 19 avril 2023

90, rue du Faubourg-Saint-Martin – 75010 PARIS / tél. : 01 40 40 97 33 / email : president@sjom.fr Site www.sjom.fr

ASSOCIATION FONDÉE LE 24 FEVRIER 1862 RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DECRET DU 2 DECEMBRE 1927

Statuts modifiés par Arrêté Ministériel du 14 septembre 2017

2 Pouvoir des Délégués :

2.1 Rappel des Règlements généraux :

2.1.1 Article 16.

Article 16.1 Composition.

L'Assemblée Générale comprend tous les membres de l'Association, titulaires et associés, à jour de leur cotisation, et les membres d'honneur ; ils ont tous voix délibérative.

Chaque membre titulaire est représenté par un délégué désigné par la Loge.

Chaque membre associé est représenté par un délégué désigné par la personne morale.

Chaque membre, titulaire ou associé, dispose d'un nombre de voix fixé par le barème suivant établi en fonction du nombre de membres de la personne morale représentée :

- De 1 à 39 membres : 1 voix ;
- De 40 à 79 membres 2 voix ;
- De 80 à 119 membres 3 voix ;
- De 120 à 159 membres 4 voix ;
- À partir de 160 membres 5 voix.

Le délégué d'un membre titulaire et celui d'un membre associé ne peuvent se faire remplacer que par leur suppléant respectif.

En l'absence de désignation par la Loge ou le membre associé de son délégué ou de son suppléant, la Loge ou le membre associé ne peuvent participer à l'Assemblée Générale. Ils ne peuvent pas donner pouvoir au délégué d'une autre personne morale.

Un membre d'honneur absent ne peut donner pouvoir.

Les agents rétribués par l'association, non membres, ou des personnes extérieures, peuvent, à la demande du Président, assister avec voix consultative, aux séances de l'Assemblée Générale.

Article 16.2 Convocation.

L'Assemblée Générale se réunit chaque fois qu'elle est convoquée par le Conseil d'Administration ou sur la demande du quart au moins des membres de l'Association.

La convocation est accompagnée de l'ordre du jour et des documents nécessaires aux délibérations.

Son ordre du jour est arrêté par le Conseil d'Administration. Il peut être complété par d'autres points à la demande du quart des membres de l'Association selon des modalités définies par le règlement intérieur.

Article 16.3 Fonctionnement.

L'Assemblée Générale délibère valablement seulement si les membres titulaires présents disposent des deux tiers au moins des voix de l'ensemble des présents.

L'Assemblée Générale choisit son bureau qui peut être celui du Conseil d'Administration.

En dehors des dispositions prévues aux articles 18 et 19, les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents.

En cas de partage égal des voix, celle du Président peut être prépondérante.

2.2 Conseil d'Administration 2022– 2023 :

2.2.1 Bureau du Conseil d'Administration :

- Président Philippe CÉLÉRIER
 - Vice - Président Georges-Marie DUCLOS
 - Secrétaire Général Michel LAFARIE
 - Secrétaire Adjoint Alphonse WOELFFEL
 - Trésorier Jean BATTISTON
-
- Commissaire aux Comptes A Deloitte
 - Archiviste Jacques PARIS

2.2.2 Composition du Conseil d'Administration :

Année 2022-2023

Messieurs :

CÉLÉRIER Philippe	2024
HELIBERT Jean Thierry	2024
HIRIGOYEN Patrick	2024
RABEFANIRAKA Christian	2024
PARIS Jacques	2024
BATTISTON Jean	2025
DUBUISSON Alain	2025
DUCLOS Georges-Marie	2025
QUILLIOT Roland	2025
SARRAZIN Thierry	2025

Arrive en fin de mandat :

LAFARIE Michel	2023
ANTONE Frédéric	2023
PEIGNE Marcel	2023
ROQUES Alain	2023
WOELFFEL Alphonse	2023

Présidents d'Honneur :

IMBERT André
JEAN Philippe

Vice-Président d'Honneur :

ROSENBERG Claude
DUCLOS Georges-Marie

3 Compte Rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 juin 2022

3.1 Préambule

Régulièrement convoquée par voie électronique, l'Assemblée Générale Ordinaire de **Solidarité Jeunesse – Orphelinat Maçonnique** est ouverte le 26 Juin 2021 à 14 heures 15 par le **Président Philippe CELERIER**, au siège de la GLDF 8 rue Puteaux 75 017 PARIS.

3.2 Appel

3.2.1 Membres du Conseil d'administration :

Présent :

M. Philippe CELERIER, Président.

M. Georges Marie DUCLOS, Vice-Président.

M. Michel LAFARIE, Secrétaire Général.

M. Alphonse WOELFFEL, Secrétaire Général Adjoint

M. Jean BATTISTON, Trésorier

MM. Diego DE MARTIN, Alain ROQUES, Patrick HIRIGOYEN, Marcel PEIGNE, Christian RABEFANIRAKA, Jean-Thierry HELIBERT, Roland QUILLIOT, Thierry SARRAZIN, Frédéric ANTONE Administrateurs.

Excusés :

M. Jacques PARIS Administrateur.

Absent :

Néant.

3.2.2 Respectables Loges :

Représentés :

280	La Vérité	Or Toulouse
347	Thebah	Or Paris
354	L'accord parfait	Or Rochefort
358	Le réveil du Rouergue	Or Rodez
405	La Fidélité	Or Paris
560	Charles Magnette	Or Paris
565	Les vieux amis	Or Marseille
646	Les compagnons ardents	Or Paris
722	Lumière Ecosaise	Or Paris
723	La tradition jacobine	Or Paris
777	Le prisme	Or Paris

808	L'art royal	Or Versailles
812	Benjamin Franklin	Or Versailles
823	Harpocrate	Or Paris
845	Armorique	Or Saint - Brieuc
848	Renaissance d'Aubigny	Or Bourges
871	Art et progrès	Or Paris
891	Les trois maillets – Arts et amitiés	Or Evreux
894	Lalande	Or Bellegarde sur Valserine
900	Gustave Desmons	Or Hazebrouck
931	Le trait d'union	Or Saulx les Chartreux
938	Silence et fraternité	Or Brignoles
1066	Les compagnons écossais du Grand Carroy	Or Chinon
1074	Fontaine de lumière	Or Aix en Provence
1114	L'ouvrage	Or Castres
1123	Paracelse	Or Nogent sur Seine
1157	L'arche d'espérance	Or Montpellier
1256	Le Gaïac	Or Nouméa
1269	La voute d'Ylang	Or Mamoudzou
1408	Saqqarah	Or Créteil
1411	La Rose Rhénane	Or Haguenau
1494	Kairos	Or Saint Germain en Laye
1530	Sol Invictus	Or Périgueux
1534	Avenir et progrès 84	Or Le Creusot – Montceau les mines
1548	Lux Aeterna	Or Béziers
1584	Les écossais du Perche	Or Mortagne au Perche

Excusés :

863	La concorde écossaise	Or Tours
898	Arc en ciel	Or Cannes
936	Janus	Or Limoges - Couzeix
1013	Lumière de la vallée	Or Bussy St Georges – Marne la vallée
1165	Pierre Brossolette Compagnon de la libération	Or Paris
1185	Le phare de la Saintonge	Or Royan
1190	La porte fraternelle d'Aquitaine	Or Saint André de Cubzac
1214	les maîtres oeuvriers	Or Saint Etienne
1250	Tradition et fraternité	Or Bordeaux
1265	Amitié écossaise	Or Limoges Couzeix
1329	L'éclat de Saint Germain	Or Compiègne

1360	L'arche du Hainaut	Or Valenciennes
1448	Le chantier	Or Colmar
1474	La porte écossaise	Or Sarlat
1538	La pierre de l'Esterel	Or Saint Raphael

Présentes sans délégué régulièrement désigné, sans droit de vote ni de parole.

111	Les cœurs fidèles	Or Meaux
288	Cosmos	Or Paris
356	Union et travail	Or Lens
358	Le réveil du Rouergue	Or Rodez
454	Esperanto	Or Paris
459	L'heureuse rencontre	Or Brest
557	Euclide	Or Paris
595	Le delta de Paris	Or Vanves
802	Bartholdi	Or Colmar
810	Hélios	Or Bormes les Mimosas
833	Perdiguier l'ami du peuple	Or Avignon
877	Saint Jean des Alpes	Or Albertville
887	George Washington	Or Suresnes
934	Evolution et fraternité	OR Montbéliard
947	Le chantier écossais	Or Nice
971	L'ami des hommes	Or Marignane
983	L'aigle du delta	Or Salon de Provence
986	Paix universelle	Or Tourcoing
1061	David d'Angers	Or Angers
1100	Lumière de Saint Jean	Or La Ciotat
1116	Perceval	Or Boulogne Billancourt
1148	L'heureuse harmonie	Or Brest
1153	Hiéros Logos	Or Mandelieu
1158	Union et persévérance	Or Pamiers
1180	L'aigle de Patmos	Or Paris
1189	Sirius	Or Versailles
1248	Athanor écossais	Or La Roche sur Yon
1331	Victor Hugo	Or Paris
1338	Equerre et progrès	Or Nevers
1384	Géométrie sacrée	Or Marseille
1390	Souffle Gabale	Or Mende
1541	L'étoile de Condate	Or Rennes

Le **Président** sollicite les délégués pour se porter volontaire à la fonction de scrutateur à l'issue des élections aux fonctions d'administrateur (six postes) qui auront lieu à l'issue de notre AGO ; quatre scrutateurs sont nécessaires.
Se portent volontaires les F. Michel Grimaldi, Patrick CHAUVE, Michel ANTONE et Jean François GINOT.

3.3 Point 1 Allocutions :

3.3.1 Allocution du Président :

« Mes Très Chers Frères Délégués.

Quel Bonheur !

Quel plaisir et quel Bonheur de pouvoir enfin nous rencontrer et tenir notre Assemblée Générale Ordinaire en présentiel comme par le passé et dans le temple Pierre Brossolette. En effet après deux ans de pandémie, nous obligeant à tenir nos réunions en visio-conférence, nous avons eu, en cette année de reprise, des difficultés à occuper ce temple car l'exécutif de notre obédience, nous a-t-il semblé, ne souhaitait pas nous accueillir en ce lieu et ce jour.

Bref, après 2 mois d'échanges pour le moins stériles avec la Grande Loge De France, un de nos fondateurs (il y a eu 160 ans le 24 février dernier), le Suprême Conseil De France a donné son accord et nous sommes donc réunis ici ce jour. Je tiens à les remercier pour leur soutien fraternel.

Lorsque les convocations vous ont été envoyées, il était précisé que si vous aviez des questions à nous poser il était préférable de nous les communiquer via l'adresse mail de notre secrétaire général afin que nous puissions vous répondre précisément et surtout rapidement car aujourd'hui, compte tenu de ce que je viens de vous exposer sur le temple, nous avons très peu de temps pour tenir notre AGO (une heure). A cet instant nous n'avons pas eu de retour de votre part ; nous en déduisons que vous n'avez pas de questions importantes.

Cette petite introduction faite, je remercie pour leur engagement et leur constante disponibilité pour œuvrer au bien de nos pupilles, l'ensemble des administrateurs et notre secrétaire Georgette qui malheureusement nous a quittés le 30 juin dernier après 10 ans de dévouement total à nos familles.

Je remercie également le Très Respectable Frère Marc WINTERHALTER Grand Hospitalier ainsi que le nouveau président de l'entraide fraternelle François DARD et le président de Clarté Frédéric ANTONE qui nous font l'honneur et le plaisir d'être comme d'habitude parmi nous.

Depuis notre dernière AGO, comme nous le craignons, les effets de la pandémie se font sentir. En effet à ce jour, nous avons eu 2 dossiers avec 4 enfants scolarisés car leur papa, nos frères, ayant très mal vécu les différents confinements ont mis fin à leur jour. Malheureusement je pense que nous aurons d'autres cas car nombre de nos frères sont dans des situations de détresse extrême.

Mes Très cher Frères, je vous demande de porter toute votre attention fraternelle sur des Frères membres de vos loges qui sont dans ce genre de position.

Je peux vous affirmer que lorsqu'un Vénérable Maître me téléphone pour m'informer du départ à l'orient éternel d'un frère et qu'il me précise : je cite : « le frère XXX est décédé et c'est de ma faute car je n'ai pas su détecter son malheur et son isolement et de fait prévenir son suicide » ; je ne sais pas très précisément quoi lui répondre si ce n'est « ce n'est pas de ta faute etc... ».

Donc, merci pour eux d'être vigilants !

Je vous confirme que nous avons à ce jour 5 ou 6 dossiers qui sont en attente concernant des frères qui sont passés à l'orient éternel il y a 1 an ou 2 et en faveur de la famille desquels les loges n'ont pas fait la démarche de suite alors qu'elles sont dans la détresse.

Deuxième effet de cette pandémie : les démissions de nos frères à la Grande Loge.

Je crois que nous aurons l'occasion d'en parler lors de notre convent, et comme nous ne pouvons échapper à cet état de fait, nous aussi dû faire face à des démissions de certains de nos administrateurs.

Ceci nous a amenés comme l'exigent nos statuts (article 8) à les remplacer par décision du Conseil d'administration jusqu'à l'AGO la plus proche c'est-à-dire aujourd'hui. Cette année, nous vous proposerons 4 nouveaux candidats à la fin de notre AGO : 3 suite à des démissions et 1 suite au désir de ne pas solliciter le renouvellement de son mandat qui s'achève ce jour.

Le troisième effet concerne les familles dont nous avons la charge : nous avons besoin des parrains désignés mais également de vous tous dès que vous pensez qu'il y a un problème, qui peut être financier mais pas forcément ; il peut être moral. Merci de prendre contact immédiatement avec nous.

Je tiens également à vous confirmer notre fonctionnement.

Nous avons mis en place il y a plusieurs années un site dont je vous rappelle l'adresse sjom.fr sur lequel vous trouverez tout notre fonctionnement, des témoignages et la vie de votre Orphelinat.

Pour tous renseignements vous pouvez aller sur ce site (sjom.fr) vous trouverez des informations d'ordre général et profane, et en entrant sur l'espace **membre** qui est réservé aux frères, vous trouverez les informations plus précises sur votre orphelinat. Pour ce faire, vous devrez saisir des **mots de passe**.

Ce sont les mots de semestre de notre obédience :

- Le 1^{er} est le « nom d'utilisateur » : vous devez inscrire le nom du personnage en MAJUSCULE et SANS ACCENT
- Le second, le « mot de passe » qui sera la vertu en minuscule et toujours sans accent. Ensuite vous avez accès à tous les documents nécessaires que ce soit pour établir un dossier, le réactualiser ou bien consulter tous les documents administratifs de votre association.

Sur ce même site et suite à des remarques de certaines loges qui ne voulaient pas passer par le drive de google pour inscrire les délégués pour des raisons de discrétion vous trouverez un onglet **Délégué**.

Vous cliquez et là aussi un mot de passe sera demandé. Pour les inscriptions 2022/2023 le mot de passe est DELEGUE2223 en majuscule, sans accent ni espace et au singulier. A ce stade-là vous êtes en milieu sécurisé. Vous devez remplir toutes les cases et vous recevrez un email de confirmation de votre inscription. Je vous rappelle que tous ces documents doivent être remplis avant le 31 décembre comme tous les ans.

Il en va de même pour les éventuels candidats au conseil d'administration. Pour ces derniers, si certains d'entre vous peuvent être intéressés, il est souhaitable de prendre contact avec nous avant de faire les démarches. La date butoir est fixée également au 31 décembre.

De plus vous pouvez toujours nous contacter également via contact@sjom.fr et nous vous répondrons bien entendu.

J'ai dit. »

Je vais maintenant donner la parole à notre Très Cher Frère François DARD
Président de l'Entraide Fraternelle.

François tu as la parole.

3.3.2 Allocution du Président d'Entraide Fraternelle :

*« Mes Très Chers Frères Délégués de Solidarité Jeunesse Orphelinat Maçonique ;
merci à Philippe CELERIER de m'inviter à prendre quelques instants la parole.*

*Je vous dirai simplement qu'une chose : soyez assuré Mes Très Chers Frères
Délégués que l'Entraide Fraternelle continuera à travailler main dans la main en
parfaite harmonie avec Solidarité Jeunesse dans le seul but d'apporter aux Frères
toute notre solidarité et notre aide à nos Frères en difficulté.*

Très Cher Frère Président Philippe, Mes Très Chers Frères, j'ai dit ».

Merci mon Très Cher Frère Président et j'espère que nous pourrons continuer notre
entente entre nos deux structures de solidarité pour aider et soutenir au mieux les
frères et les familles en difficulté. Je rends hommage également à notre F Michel
Grimaldi ici présent qui a présidé pendant une décennie l'Entraide fraternelle et avec
lequel nous avons toujours travaillé en parfaite coordination.

3.4 Point 2 Témoignages :

Le Président donne ensuite la parole à Mme **Fabienne NEGRO** et à sa fille, originaires de la région PACA et vivant actuellement dans le Sud-Ouest Elles témoigneront de leur ressenti suite à la perte de leur mari et père.

« Bonjour à tous

Si je suis devant vous en ce jour, c'est qu'il y a 18 ans cette année, mon mari, Jean Claude NEGRO, nous quittait.

Il était un homme doux, généreux, sensible, bienveillant et surtout aimant sa famille mais aussi les autres.

Il avait bien sur des défauts comme nous tous, mais lorsque l'on aime, on ne les voit pas. Alors je ne pourrai pas vous les dire.

En somme c'était un homme, un être bon, tout simplement.

En quittant cette terre, il m'a légué le plus beau des héritages, nos enfants : Alexandre, Angélique, Andrea et Anne Rose qui elle n'a pas eu la chance de le connaître puisqu'elle n'avait que quatre mois.

A partir de ce jour-là, il a fallu que je me batte au quotidien, pensant chaque jour à ce qu'il me dirait s'il me regardait de là-haut : « je ne suis plus là physiquement, je ne peux t'aider mais tu n'es pas seule ».

Malgré l'immense chagrin et dans une telle souffrance, je trouvais la force par l'amour et ne pouvait les abandonner.

De par mon tempérament, rien ne me faisait peur et je ne voulais demander de l'aide ; sans proche autour de moi, j'avançais.

Mais vous, vous étiez là.

Je ne connaissais pas grand-chose de Solidarité Jeunesse, mais c'était donc vrai, je n'étais pas seule.

Vous avez adopté nos enfants, ils devenaient les vôtres d'une certaine manière : d'une part financière pour leurs études et d'autre part morale, tout ce dont a besoin un enfant pour grandir, devenir adulte, alors que son papa, exemple pour lui, n'est plus là.

Et puis en 2014, je décidais pour la première fois de participer avec les enfants à la rencontre des familles du Sud-Ouest sur Bordeaux.

C'est lors de cette rencontre que nous faisons la connaissance de Philippe. Il a su nous mettre en confiance.

Et les mamans, les enfants qui ont pu se découvrir.

Ce moment de partage a été extraordinaire. Les enfants et moi-même avons apprécié cette chaleur humaine, cette affection, cet intérêt de nous : nous avons été entourés, écoutés. Un si beau et bon moment que nous n'avons plus manqué un seul rendez-vous.

Que de souvenirs pour nous toutes et pour nos enfants. Que du bonheur !

Malheureusement, le Covid est apparu et nous n'avons pu nous retrouver depuis. Certains enfants auront entre-temps pris leur envol car ils auront grandi et seront devenus autonomes mais notre affection et attention sur nous est omniprésente.

Alors je voulais tous vous remercier et plus particulièrement Philippe pour son investissement sans faille au sein de Solidarité jeunesse. Je sais grâce à vous ce que signifie le mot « fraternité ».

D'autres mamans et surtout d'autres enfants auront malheureusement besoin de votre soutien.

Le mot orphelin n'est pas un joli mot, mais grâce à l'association Solidarité Jeunesse, il devient pupille, fils, fille.

Grâce à vous, vous nous rendez un peu de ces âmes qui nous ont quittés ; à travers vous, elles sont toujours là, tout près de nous, dans l'univers, car rien ne meurt, tout est vivant.

Merci à vous tous pour vos aides si fraternelles.

Je n'oublie pas Gisèle, à qui j'envoie toute ma profonde amitié ».

Le **Président** indique que l'association fonctionne grâce au travail constant des administrateurs.

Il donne ensuite la parole à **Anne Rose NEGRO**.

« Bonjour à tous.

Je m'appelle Anne Rose NEGRO fille de Jean Claude NEGRO.

J'ai 18 ans et mon père est décédé il y a presque 18 ans ; j'avais 4 mois quand mon papa est parti.

Petite, je n'ai jamais réalisé le manque de mon père dans ma vie ; à 14 ans, je suis tombée malade et beaucoup de choses me sont tombées dessus.

J'ai commencé à ce moment-là à réaliser le manque, un grand manque, un grand vide.

Autour de moi, mes amis, tout le monde avait sa maman et son papa ; j'étais la seule à avoir vécu ce malheur.

Et même si ce n'était pas voulu, dès que l'on annonçait le décès d'un père, ou même juste de parler d'un père, on me regardait avec tristesse, presque avec de la pitié.

Et c'est à ces moments précis que je me sentais seule.

Quand ma maman a reçu les invitations pour les rencontres familiales au sein de Solidarité Jeunesse, je vais être honnête, au début ça ne me tentait pas par peur de parler de tristesse toute la journée, de ne connaître personne, même de m'ennuyer.

Les premières fois, j'étais petite et je ne comprenais pas forcément le principe.

Mais en grandissant, j'ai compris, j'ai compris que parler de notre malheur commun n'était pas quelque chose de mal, au contraire, et que d'ailleurs on n'en parlait pas toute la journée.

J'ai compris que le but de ces rencontres c'était les rencontres justement que ne connaître personne au début était loin d'être un problème !

J'ai compris que je ne m'ennuierai pas et que je ne m'ennuierai jamais ;

Et le plus important c'est que j'ai réalisé qu'en dehors de mes frères et de ma sœur, je n'étais pas seule, je n'étais pas seule à vivre ce malheur et à ressentir ce vide.

Alors, même si je ne lui ai pas dit, je remercie énormément Philippe pour avoir organisé toutes ces rencontres qui m'ont permis de me faire de amis, de sortir, de penser à autre chose et de combler comme il peut ce vide avec lequel j'ai appris à vivre.

Alors, encore une fois, un grand merci à toi Philippe et à vous tous ;

Merci à ma maman que j'aime tant et qui nous a tout donné, à s'en sacrifier elle-même.

Merci à mes frères et à ma sœur d'être toujours là.

Et bien sûr un grand merci à mon papa pour prendre encore soin de moi de là-haut, pour tout ce qu'il laisse ici-bas...

Je t'aime papa ! »

3.5 Allocution du TRF Grand Hospitalier

Le Président donne la parole au F **Marc Winterhalter Grand Hospitalier de la GLDF.**

« Mes très chers frères, mes très chères sœurs. Quelques mots pour souligner le travail remarquable réalisé par les associations de Solidarité de la GLDF qui œuvrent en parfaite collaboration avec la Grande Hospitalerie afin de venir en aide à nos Frères et à leurs familles lorsque les difficultés et le malheur les frappent. Ces actions et ces associations sont parfois méconnues de nos Frères et il convient de faire savoir les possibilités qu'elles offrent. Je remercie tous ceux qui font vivre ces structures. J'ai dit »

3.6 Point 3 Approbation de l'ordre du jour :

Le **Président** demande l'approbation d'une modification de l'ODJ : en effet, l'ODJ adressé aux délégués indiquait la nécessité de procéder à l'élection de 5 administrateurs, mais la démission d'un administrateur postérieurement à cet envoi va nécessiter de pourvoir à son remplacement. Le vote portera donc sur 6 postes.

Cette modification de l'ODJ est approuvée à l'unanimité.

Le **Président** donne la parole au F **Michel LAFARIE Secrétaire Général.**

Celui-ci soumet à l'approbation des F l'attribution du titre de Vice-Président d'Honneur à notre F **Georges Marie DUCLOS** administrateur depuis 1998 qui a été très présent et très actif dans le fonctionnement de notre Association durant cette très longue période.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité

Le **Secrétaire Général** soumet ensuite à l'approbation des F l'attribution du titre d'Administrateur d'honneur à notre F **Jacques Paris** administrateur depuis 1993 et qui est chargé depuis plusieurs années des Archives de notre Association Il est notre mémoire et ses travaux permettront à l'occasion des 160 ans de Solidarité Jeunesse – Orphelinat Maçonique la publication d'un ouvrage traitant de son histoire.

La proposition est approuvée à l'unanimité

Le **Président** indique que des médailles de Solidarité Jeunesse seront remises à nos deux F lors d'une cérémonie dans nos locaux probablement en septembre 2022.

3.7 Point 4 Approbation du Procès-Verbal de L'Assemblée Générale Ordinaire du : 16/06/2022 :

Le **Président** indique n'avoir reçu aucune demande d'éclaircissement ni remarque et demande en conséquence l'approbation de celui-ci.

Le F **Jean Yves POTTIER** délégué de la RL 1584 Les Ecosais du Perche à l'Orient de Mortagne-au-Perche demande la parole.
Elle lui est accordée par le Président.

« MTCF Président, MMTCCFF j'ai une observation à faire sur le point du discours du Président concernant les demandes d'éclaircissement. Ces demandes d'éclaircissements, vous ne serez pas surpris, concernent la question de ce qui est appelé la thésaurisation et concerne la Convention avec la GLDF. Je pense que ces deux points sont essentiels et mériteraient un débat de fond parce qu'ils engagent lourdement juridiquement et financièrement notre Association, ses rapports avec la GLDF alors qu'il n'a été répondu que de manière, je dirais un petit peu rapide et je dirais aussi un peu dilatoire en tout cas, et les réponses faites étaient des non réponses ; je ne peux pas approuver cette partie du compte rendu et je demande à nouveau qu'un vrai débat soit ouvert là-dessus. »

Le **Président** : *« mon F il nous reste 10 minutes pour l'assemblée générale et je te demande d'aller vite s'il te plait »*

Le F **POTTIER** *« Je vais vite. Sur la question de, je n'utiliserais pas le terme thésaurisation mais je nommerai le fond de réserve, la réponse a été faite sur les variations tout à fait mineures entre une année et une autre où l'on a tantôt un petit excédent d'exploitation, tantôt un petit déficit. Il ne s'agit pas de ça.*

Deux chiffres simplement : notre chiffre d'affaires/fonctionnement, j'arrondis pour faire plus simple pour le raisonnement, représente un peu moins de 500 000 euros par an. Nos réserves en titres et en liquide - je ne parle pas du bâtiment - représentent près de deux millions d'euros soit quatre années de fonctionnement.

Il me semble que c'est tout à fait excessif pour plusieurs raisons :

D'abord, une raison de sureté. Même si les Francs-Maçons étaient plutôt meilleurs que les autres, les hommes restent des hommes Nous sommes des hommes avec leurs faiblesses. Avec des sommes aussi importantes et relativement disponibles, un jour ou l'autre un pépin arrivera, - ça peut être dans quinze jours ou dans vingt ans mais le pépin arrivera - un jour ou l'autre un F sera dans une situation difficile et aura la tentation de mettre - si vous me permettez cette familiarité - les doigts dans la confiture. Donc ça c'est la première chose.

La deuxième chose c'est que...euh...excusez-moi euh... la deuxième chose c'est pour des raisons d'éthique également. Encore une fois, ces réserves excessives peuvent faire percevoir notre association comme une espèce d'association lucrative sans but, ce que je ne crois pas, mais il faut quand même tenir compte des regards extérieurs.

Il y a aussi une raison de sécurité : ayant été maire d'une petite ville pendant près de vingt ans, ayant manipulé beaucoup de budgets publics, j'ai vu comment notre Etat impécunieux a fait main basse sur les économies des collectivités locales. Demain Bercy pourra faire main basse sur les réserves excessives des associations avant peut être de faire main basse sur les économies des citoyens ; ça s'est déjà passé à Chypre.

Donc je pense que c'est une situation dangereuse. Et il suffit demain que Bercy produise un texte et on se retrouve avec une ponction très importante sur ces réserves.

Il y a enfin une dernière raison qui est conjoncturelle : c'est que nous allons entrer dans une période d'inflation, et que les économies sous cette forme vont fondre car les taux d'intérêt ne suivront pas l'inflation et donc nous risquons d'avoir une érosion de ces réserves. Il vaut mieux les placer sous une autre forme Ça demande un vrai débat à la fois politique au sens noble du terme et technique. En ce qui concerne la convention »

Le Président « *merci mon F il faut que dans cinq minutes on soit partis. En ce qui concerne la convention, j'ai répondu, j'ai répondu au F qui est ton voisin d'ailleurs et qui est venu ; c'est le T R Grand Maître de la Grande Loge qui ne veut pas qu'elle soit diffusée. Alors il faudra vous adresser à lui, tout simplement. Nous, nous avons eu l'autorisation de la Grande Loge de faire lire la convention. Nous avons donc eu ton voisin qui est venu nous voir, qui a lu la convention. Il n'y a pas de souci. Moi de mon côté, Je vais te dire mon F : si demain matin la Grande Loge me dit : tu peux publier la convention, après demain matin elle est sur le site. Voilà. Il n'y a rien à cacher dans cette convention. C'est la première chose. La deuxième chose concernant ce que tu appelles la thésaurisation. Effectivement »*

Le F POTTIER « *non le fond de réserve »*

Le Président « *bon, les fonds de réserve. Effectivement, si tu veux, nous avons des fonds de réserve. Sachez quand même, et vous avez le témoignage devant vous, que nous avons en charge des enfants depuis 2004, et malheureusement ce n'est pas fini ; même si on aime bien se voir, malheureusement ce n'est pas fini.*

Ensuite, il faut bien regarder le bilan ; je veux juste vous dire deux ou trois choses : il faut bien regarder le bilan et en particulier le compte de résultat. Depuis dix ans, le compte de résultat est déficitaire de manière chronique de l'ordre de 40 à 50 000 euros PAR AN, non, non, PAR AN, PAR AN !!! ce qui fait 400 à 500 000 euros effectivement. Le fait que nous ayons des réserves que tu nous reproches nous permet d'avoir des revenus financiers et d'avoir un résultat bénéficiaire grâce aux dons et aux placements financiers. Sans eux, la cotisation de l'orphelinat ne serait pas de 13 euros 50 mais de 16 ou 17 euros. Si tu veux venir nous voir pour en parler, tu nous téléphones, on prend rendez-vous et on peut se voir, pas de souci.

Nous sommes ouverts à tout.

Voilà où l'on en est dans les questions que tu as soulevées.

Concernant la partie étatique, nos patrons, qu'on soit très clair, nos partenaires financiers, c'est la GLDF et les Frères. Nos aides vont aux familles des Frères passés à l'Orient Eternel, mais nos vrais patrons juridiques c'est qui ? Ça n'est pas Bercy mais le Ministère de l'Intérieur ; donc si tu veux nous sommes en relation constante avec eux. Effectivement, il peut y avoir demain un changement de législation. Mais le grand changement de législation, si on veut aller plus loin, et je terminerai avec ça, ça n'est pas vraiment un changement de position de Bercy ou de la place Beauvau. Pour moi, le vrai changement serait si le front national arrivait au pouvoir et fasse des soucis à la Franc Maçonnerie en général, et ça, quoiqu'on dise ici et quoi qu'on fasse ici, il n'y aurait rien à faire.

On sera obligé de subir si ça arrive.

J'ai dit. »

Le F POTTIER « *je trouverais normal qu'il y ait des fonds de réserve une année de fonds de réserve ; une année de fonds de réserve soit 500 000 euros me paraîtrait tout à fait raisonnable et sage. »*

Le **Président** « non, mon F, dans nos Associations, nous sommes tenus de mettre en réserve tous les ans nos résultats. C'est une obligation. Alors, effectivement, tu vas me dire nous n'avons qu'à passer la cotisation à 13 euros et si, plus tard, ça ne va pas, nous la passerons à 15. Pour la baisser à 13 tout le monde sera d'accord, mais pour la repasser à 15, alors là, mon F, on en reparlera. Alors si tu t'engages, à titre personnel, à boucher le trou s'il y a trou, alors effectivement, là, mon F, on joue.

Le F **POTTIER** : « merci mon F. »

Le F **A. ROQUES** demande la parole.

Le **Président** « juste deux secondes »

Le F **ROQUES** « je trouve l'intervention de notre F exagérée et ses propos déplacés envers un F qui s'occupe de solidarité ; je ne me reconnais aucunement dans cette manière de donner des leçons et de mettre en cause la probité des administrateurs. Je tiens à le lui dire et je lui dirai en face. Merci Président de m'avoir permis de m'exprimer. J'ai dit »

Le F **Grand Hospitalier** intervient « je ne peux que vous encourager à ce que vos RL fassent un don régulièrement à nos Associations de solidarité. J'en reçois directement d'ailleurs et j'ai le plaisir de remettre au Président un chèque envoyé par une RL qui est parvenu au Grand Hospitalier »

Le Compte rendu de l'AGO 2021 est adopté à l'unanimité moins une voix (RL 1584)

3.8 Point 5 Rapport de gestion du Conseil d'Administration. Exercice 2021

Aucun F n'ayant souhaité poser de question, le **Président** demande l'approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Le rapport de gestion est approuvé à l'unanimité

3.9 Point 6 Rapport du Trésorier. Exercice 2021

Aucune question n'est posée sur ce rapport.

3.10 Point 7 Rapport du Commissaire au Compte. Exercice 2021.

Il s'agit du cabinet Deloitte qui n'a pas de lien avec l'association. Celui-ci, convoqué, s'excuse de son absence. Le rapport est conforme aux obligations et ne révèle aucune anomalie.

3.11 Point 8 Approbation du bilan et du compte de résultat. Exercice 2021.

Aucune question n'étant posée,

Le bilan et le compte de résultat sont approuvés à l'unanimité.

3.12 Point 9 Quitus au Conseil d'Administration

Quitus est donné au conseil d'Administration à l'unanimité

3.13 Point 10 Budget Prévisionnel. Exercice 2023

Le **Président** rappelle que, comme toujours, l'incertitude pèse sur ce prévisionnel ; il a été tenu compte de la baisse de l'allocation de la GLDF liée à la diminution des effectifs.

Le Budget prévisionnel 2023 est adopté à l'unanimité.

3.14 Point 11 Questions diverses.

Le **Président** indique qu'aucune question écrite n'a été posée et que l'AG a traité un certain nombre de points importants. Il interroge cependant l'Assemblée. Aucune question n'est soulevée.

3.15 Point 12 Renouvellement d'un tiers du Conseil d'Administration :

3.15.1 Candidatures

Le **Président** fait un rappel partiel de l'article 8 des statuts de L'association concernant les administrateurs

Le Président : « Nous allons donc prendre les cas successivement :

- *En octobre 2021, notre administrateur Julien GARO jeune cadre supérieur et père de deux enfants, dont la situation a changé, ne lui permettant plus d'assurer sa fonction, a décidé de donner sa démission Elle a donc été actée le 20 octobre par notre CA qui a désigné notre TCF Roland QUILLIOT de Béziers pour le remplacer jusqu'à la fin du mandat de Julien GARO c'est-à-dire aujourd'hui.*

Je vous demande donc d'acter cette décision du CA de nommer R. QUILLIOT.

Aucune opposition ne se manifeste à la demande du Président

Notre F sera candidat pour un mandat de trois ans si vous voulez bien lui accorder vos suffrages.

- *Fin novembre 2021, notre administrateur Patrick LECLERC a démissionné de la GLDF perdant ainsi la qualité nécessaire à l'exercice des fonctions d'administrateur.*

Le CA du 15 décembre 2021 a acté cet état de fait et a désigné notre TCF Thierry SARRAZIN jusqu'à la fin du mandat de P. LECLERC c'est-à-dire ce jour.

Je vous demande de bien vouloir acter cette décision du CA.

Aucune opposition ne se manifeste à la demande du Président.

Notre TCF sera également candidat dans quelques minutes pour un mandat de trois ans.

- Le 23 mai 2022, notre TCF administrateur Didier LAURET a présenté sa démission qui a été actée lors du CA du 27 mai. Le même CA a nommé le TCF Frédéric ANTONE pour un mandat qui se termine ce jour.

Je vous demande de bien vouloir acter cette décision du CA.

Aucune opposition ne se manifeste à la demande du Président.

Notre TCF ANTONE se présentera à vos suffrages tout à l'heure mais pour un mandat d'UN AN puisque le mandat de notre F D. LAURET se terminait en juin 2023.

Nous allons passer maintenant au renouvellement du tiers des membres du CA.

Mais avant tout cela, je tiens à vous faire part de deux ou trois petites choses : d'abord quand on a ces choses à dire on le dit et on l'écrit ; on n'est pas obligé d'envoyer son voisin de table pour le faire. Ça c'est la première chose.

Le deuxième chose, je suis gêné de dire ça mais c'est comme ça, j'avais prévu de faire le voyage au congrès de l'ouest au Mans uniquement, uniquement dans le but de rencontrer ton voisin mon F. J'ai eu un coup de téléphone d'un certain F Alain PIGEAU, qui est Président du Congrès de l'ouest pour me dire tu peux venir si tu veux, mais sache que, comme tu dois venir, il ne viendra pas. Donc je n'y suis pas allé bien entendu, ce n'était pas la peine.

Donc je voulais dire ça. S'il vous plaît mes FF, si vous avez quelque chose à dire, venez pour parler. Evidemment, ce n'est pas toujours facile, surtout avec cette pandémie ; moi-même j'habite à 600 Km d'ici. Ce n'est effectivement pas toujours facile. Mais vous téléphonez, vous venez, on voit comment on peut arranger les choses et bien sûr, on reçoit les F.

J'ai dit »

Nous allons procéder aux élections d'administrateurs ; il y a **6 postes** à pourvoir. Sont candidats pour un mandat de trois ans les TTCCFF :

- Jean BATTISTON Trésorier de SJOM, qui sollicite le renouvellement de son mandat
- Alain DUBUISSON, en remplacement de notre F Diego De Martin qui ne souhaite pas renouveler son mandat.
- Georges Marie DUCLOS vice-président de SJOM qui demande son renouvellement
- Roland QUILLIOT
- Thierry SARRAZIN

Et enfin notre TCF Frédéric ANTONE pour un mandat d'un an en remplacement de notre TCF D. LAURET.

Après la présentation de chacun des candidats, vous voudrez bien déposer les bulletins de vote pour une ou deux voix qui vous ont été remis lors de l'émargement. Le dépouillement se fera ensuite en présence des quatre scrutateurs désignés au début de cette AGO et du secrétaire général. »

3.15.2 Présentations des candidats

Appelé par le Président par ordre alphabétique, chacun des candidats fait une courte présentation de sa candidature.

Présentation du TCF Jean BATTISTON

MTCF Président, MMTTCCFF bonjour. Je suis Jean BATTISTON je suis à la RL Le trait d'union à l'Orient de Saulx les Chartreux et cela fait 12 ans que vous m'avez accordé votre confiance pour être administrateur de cette association. Depuis 6 ans je suis membre du bureau et exerce la fonction de trésorier. Je sollicite le renouvellement de mon mandat d'administrateur.

J'ai dit.

Présentation du TCF Alain DUBUISSON

Bonjour mon TCF Président et mes TCF

Je m'appelle Alain Dubuisson, 71 ans

J'ai été initié dans la loge Minerve Orient de Paris il y a 23 ans

J'ai occupé différents plateaux notamment durant plusieurs années celui d'hospitalier de ma loge, Ainsi que celui d'hospitalier du congrès IDFOMOE

Je vous propose ma candidature comme administrateur de Solidarité jeunesse pour aider nos mamans et orphelins, ayant été veuf à la suite d'un décès brutal et rapide avec des enfants mineurs, je comprends et partage les difficultés que procure cette situation.

J'ai dit

Présentation du TCF Georges Marie DUCLOS

MTCF Président, MMTTCCFF. Je m'appelle Georges Marie DUCLOS. J'ai eu des responsabilités administratives à la GLDF ce qui m'a permis de côtoyer des Grands Hospitaliers de manière proche et à ce moment-là, j'ai pu mettre le doigt sur les dégâts causés lorsqu'un père, un de nos F, décédait dans un ménage ; Je sollicite le renouvellement de mon mandat d'administrateur pour resocialiser ces familles en leur apportant une aide morale et matérielle au nom de la solidarité maçonnique que nous devons à leur époux et père.

J'ai dit.

Présentation du TCF Roland QUILLIOT

MMTTCCFF, j'ai l'honneur de vous présenter ma candidature au sein du Conseil d'Administration de SJ-OM.

Né le 17 juillet 1949 à Paris 10^{ème}, après 40 ans de vie professionnelle en qualité de chef d'entreprise exercés à Sète, je suis actuellement en retraite depuis 10 ans.

J'ai été initié le 12/02/2002 à la RL 1229 Les porteurs de lumière à l'Orient de Béziers.

Au sein de cette Loge, j'ai occupé les postes de Secrétaire, Second Surveillant, Premier Surveillant.

En 2015, je suis un des fondateurs de la RL 1548 Lux Aeterna à l'Orient de Béziers où j'ai occupé à son installation le poste de Premier Surveillant et suis devenu VM de 2018 à 2020/21 date à laquelle je suis descendu de charge.

Je dispose donc aujourd'hui d'un peu de temps libre.

Suite au décès d'un F de ma Loge, et au cours de la cérémonie d'adoption de son enfant, en 2020, j'ai rencontré le Président de SJ-OM.

Au cours d'un échange avec Philippe CELERIER, j'ai découvert la philosophie de cette institution qui correspond aux valeurs que je porte et que j'avais plus ou moins appliquées dans ma vie professionnelle.

C'est pour cette raison que je vous présente ma candidature.

J'ai dit.

Présentation du TCF Thierry SARRAZIN

MTCF Président et vous tous mes F. merci pour vos témoignages. Thierry Sarrazin J'appartiens à la RL 986 La Paix universelle à l'Orient de Tourcoing et suis membre de la Loge de recherche de la région Nord Pas de Calais. Dans une vie antérieure, j'ai été Conseiller Fédéral durant deux mandats et j'ai été Grand Trésorier. Dans ma vie profane j'ai eu une petite activité aux restos du cœur et je sais ce qui se passe dans une famille quand un parent décède. Quand Solidarité Jeunesse prend en charge une famille, prend en charge des enfants, ce n'est pas pour 3 mois, 6 mois ou un an c'est parfois pour vingt ans, vingt-cinq ans, et je sais de quoi je parle. Donc le trésor de guerre est indispensable. Philippe m'a coopté au sein du Conseil d'Administration et désormais je sollicite vos suffrages pour un mandat de trois ans.

Présentation du TCF Frédéric ANTONE pour un mandat d'un an.

MTCF Président, MMTCCFF délégués, Mesdames, je suis Frédéric ANTONE je suis né le premier octobre 1964 à Toulon, marié, père de deux garçons de 31 et 29 ans. J'habite à Toulon et je fais partie du service civil du ministère de la défense au service des munitions situé dans l'arsenal militaire de Toulon. J'ai été initié le 25 mai 2001 dans la RL 938 Silence et fraternité à l'Orient de Brignoles dans le Var. J'ai pu me rendre compte par moi-même de l'activité menée par Solidarité Jeunesse Orphelinat Maçonique. Nous avons malheureusement perdu un F de notre atelier qui était père d'un garçon déjà entré dans la vie active et d'une fille en pleine scolarité. Je suis proche du F qui a été désigné parrain et de la famille qui donc faisait le lien avec l'Orphelinat Maçonique. Cette jeune fille est désormais entrée dans la vie active et tout se passe pour le mieux pour elle. J'ai pu voir comment le soutien sans faille de l'Orphelinat maçonique a permis à cette jeune fille et à sa maman de vivre sans la présence du papa. J'ai été spectateur de cette évolution et désormais je souhaite devenir acteur de ces soutiens et sollicite donc vos suffrages pour un mandat d'administrateur.

J'ai dit.

Le **Président** remercie les candidats pour leurs présentations puis les délégués pour leur présence.

Après avoir réitéré son invitation faite aux F de prendre contact si des interrogations se posaient à eux, il clôt l'assemblée générale ordinaire à 15 h25.

3.15.3 Addendum du Compte rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire :

Résultats du vote :

Les élections ont donné les résultats suivants :

Nombre de RL ayant participé au vote : 36

Nombre de voix : 45

Jean BATTISTON :	42 voix élu
Alain DUBUISSON :	44 voix élu
Georges Marie DUCLOS :	42 voix élu
Roland QUILLIOT :	42 voix élu
Thierry SARRAZIN :	42 voix élu
Frédéric ANTONE :	44 voix élu

Le Président

Philippe CELERIER

Le Secrétaire Général

Michel LAFARIE



Orphelinat Maçonique

« Ils ont besoin de Nous ; nous avons besoin de Vous »

4 Assemblée Générale Ordinaire du 15 juin 2023

4.1 Rapport de gestion du Conseil d'Administration

4.1.1 Constitution du Bureau du Conseil d'Administration. Exercice 2022

Au cours de sa séance du 16 juin 2022 à 18h au siège, le Conseil d'Administration a procédé aux élections habituelles.

M. Philippe CELERIER	réélu Président.
M. Georges-Marie DUCLOS	réélu Vice-Président.
M. Michel LAFARIE	réélu Secrétaire Général.
M. Alphonse WOELFFEL	réélu Secrétaire Général Adjoint.
M. Jean BATTISTON	réélu Trésorier.

4.1.2 Organisation des Commissions :

Comme chaque année des Commissions de travail se sont réunies sous la responsabilité des Rapporteurs suivants :

Messieurs :

Alain ROQUES	Commission de Prise en Charge.
Jean BATTISTON	Commission des Finances.
Le Bureau	Commission Juridique.
Le Bureau	Commission des Relations Extérieures.
Jean-Thierry HELIBERT	Commission des Prix.
Jacques PARIS	Histoire et Archives.
Christian RABEFANIRAKA	Comptabilité.

4.1.3 Activités des Commissions :

Commission Prise en Charge

Activités

En liaison avec les parrains et les familles, elle a suivi, dans tous ses détails, l'examen des dossiers, assurant le bien fondé des droits aux allocations servies pour l'année en cours. Elle a aussi examiné les demandes d'aides exceptionnelles, de primes, etc.

Au 31 décembre 2022 la répartition des pupilles était la suivante :

	Prise en charge morale	Prise en charge totale	Soit un total de :
Pupilles	55	39	94
Familles	36	29	65

Répartie comme suit :

- Mineurs/Majeurs

	Prise en charge morale	Prise en charge totale	Soit un total de :
Pupilles Mineurs	20	28	48
Pupilles Majeurs	28	18	46

- Par région :

	Prise en charge morale	Prise en charge totale	Soit un total de :
Région IdF/OM/OE	23	17	40
Région Caraïbes	0	2	2
Région Méditerranée	6	8	14
Région Sud-Ouest	8	13	21
Région Nord	4	4	8
Région Ouest	2	1	3
Région Est	5	1	6
	48	46	94

Rappel des objectifs de l'Association

Article 2 – « Objet de l'Association

L'Association a pour objet de prendre en charge des orphelins des deux sexes, pour les aider matériellement et moralement. L'Association apporte un soutien matériel et / ou moral à des orphelins mineurs, ou majeurs s'ils poursuivent leurs études, accepté par le Conseil d'Administration ».

Article 3 – « Moyens d'action

L'Association aide les orphelins matériellement et moralement par :

- *L'attribution de secours et de bourses ;*
- *L'organisation de manifestations à caractère social et culturel ».*

Commission des Prix :

Pour formuler une proposition de prime, la Commission tient compte du contexte familial des pupilles, des efforts fournis dans le cadre des études, des appréciations du corps enseignant, des résultats obtenus.

Elle s'appuie également sur les rapports des Parrains qui lui sont adressés.

Les contacts que la Commission a eus avec les Mamans des pupilles ont mis en évidence l'excellent suivi qu'elles exercent sur leurs enfants, tant sur le plan des études propres, qu'en soutien psychologique dans des cas difficiles.

Une mention particulière est à adresser aux Parrains qui, cette année encore, ont rempli leur mission avec un dévouement qui doit être signalé. Rappelons que leur participation est essentielle pour le bon fonctionnement de notre Association.

Compte tenu de ce qui précède, la Commission a proposé au Conseil d'Administration de primer 60 pupilles pour une valeur de 21 750€.

Prix encouragement 2022			
Niveau	Nombre	Montant primes	Moyenne par pupille
Primaire	7	560,00€	80,00€
Collège	9	1 920,00€	213,33€
Lycée	15	4 350,00€	290,00€
Etudes Supérieures	29	14 920,00€	514,48€
Totaux	60	21 750,00€	362,50€

Commission des Finances :

La Commission des Finances a présenté, à chaque séance du Conseil, un tableau de bord de la situation financière, en commentant chaque poste.

L'exercice clos le 31 décembre 2022 a dégagé un excédent net de 720 € (cf. rapport financier).

72 ateliers de la Juridiction et Loges Symboliques ainsi que 126 personnes physiques ont fait des dons pour un montant total de 64 744,92 €.

Commission Juridique :

Durant cet exercice, la commission juridique a procédé à la vérification avec nos autorités de tutelle et un avocat de la conformité des statuts ainsi que de diverses procédures et documents.

Commission des Relations extérieures et Communication :

A cause de la pandémie, toutes les rencontres familiales ont été annulées en 2022.

L'amélioration sanitaire en 2023 nous permet d'envisager la reprise des rencontres familiales.

Malgré la crise sanitaire liée à la Covid 19, 7 pupilles ont pu séjourner à la colonie de vacances UJM CLARTE, à Arfeuilles.

Commission Histories et Archives :

La Commission Histories et Archives continue de rassembler les documents retraçant l'histoire et la vie de Solidarité Jeunesse.

Nous restons preneurs de tous documents ou informations susceptibles de contribuer à la connaissance de notre histoire.

4.1.4 Renouvellement d'un tiers du Conseil d'Administration

Il sera procédé statutairement lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 juin 2023 au renouvellement du tiers des membres sortants du Conseil d'Administration.

Administrateurs sortants :

ANTONE Frédéric
LAFARIE Michel
PEIGNE Marcel
ROQUES Alain
WOELFFEL Alphonse

Candidats (reçus avant le 31 décembre 2022).

Administrateurs sortants demandant le renouvellement de leur mandat

- ANTONE Frédéric R.: L .: « Silence et Fraternité » N° 938
Or .: BRIGNOLLES Région/Congrès : Méditerranée.
- LAFARIE Michel R.: L .: « Les Trois Maillets Arts et Amitié » N° 891
Or .: EVREUX Région/Congrès : Ouest.
- PEIGNE Marcel R.: L .: « Fraternité » N° 861
Or .: CRETEIL Région/Congrès : Paris IdF OM.
- ROQUES Alain R.: L .: « Les Vieux Amis » N°565
Or .: MARSEILLE Région/Congrès : Méditerranée.
- WOELFFEL Alphonse R.: L .: « La Rose Rhénane » N° 1411
Or .: HAGUENAU Région/Congrès : Est.

Nouveaux candidats

- BELLEGY Vincent R.: L .: « Le Réveil Maçonique-Education Civique » N°209-396
Or .: PARIS Région/Congrès : Paris IdF OM.
- BAYOL William R.: L .: « Le Trait d'Union » N°931
Or .: SCEAUX LES CHARTREUX Région /Congrès : Paris IdF OM.
- MAINGUET Christophe R.: L .: « Parfaite Amitié » N°918
Or .: RENNES Région /Congrès : Ouest.
- POTTIER Jean-Yves R.: L .: « Sagesse Ecossaise » N°940
Or .: ALENCON Région/Congrès : Ouest.
- POULAIN R.: L .: « La Fidélité Malouine » N°933
Or .: SAINT MALO Région/Congrès : Ouest.
- WENDLING Paul R.: L .: « Etoile de Condate » N° 1541
Or .: RENNES Région/Congrès : Ouest.

4.1.5 Faits marquants en 2022 :

En 2022 SJOM n'a pas fait d'appel aux dons, compte tenu des événements en Ukraine ; comme annoncé, à notre demande par l'Ancien Grand Maître Alain-Noël DUBART.

C'est aussi la première année complète, depuis 1990, où SJOM fonctionne sans Secrétaire salariée. Les administrateurs, chacun dans leurs fonctions, ont assuré les tâches administratives.

Le 24 septembre et le 18 octobre nous avons coorganisé avec deux Loges et participé aux cérémonies d'« Adoption maçonnique des enfants d'un Frère passé à l'Orient Éternel » pour 5 pupilles.

Le nombre de délégués désignés par les Loges Symboliques a repris son niveau normal d'avant la pandémie, soit plus de 200. Nous poursuivons nos efforts pour sensibiliser les ateliers afin qu'ils soient représentés auprès de notre association.

4.1.6 Courriers reçus :

Aux cours de l'année 2022 de nombreux courriers de remerciements et de témoignages¹ nous sont parvenus, dont voici quelques extraits :

De Pupilles :

« Une très bonne et heureuse année 2023 à tous !

Un grand merci pour toutes ces années de soutien. Il est temps pour moi d'être autonome : je démarre en tant qu'officier de police à « A » le 1^{er} mars. D'ailleurs, petite photo en tenue d'honneur. D'autres arriverons après ma sortie de promotion prévue le 17 février.

A très vite !!

M ».

Bonjour P,

J'espère que tu te portes bien et que tu passes un très bel été !

Je voulais te donner de mes nouvelles ! J'ai terminé mon contrat d'alternance en tant qu'acheteur junior chez l'entreprise « C » le 22 juin 2022, tout s'est très bien passé j'en ressors grandit et très content de mon expérience. J'ai pu appréhender un nouveau métier qui me plaît particulièrement.

Je suis actuellement à la recherche de mon premier emploi dans les achats

Au niveau scolaire il me reste seulement le mémoire de fin d'études à rendre pour le 7 septembre pour que je puisse valider mon année de Master 2.

J'en profite pour te remercier une nouvelle fois pour l'accompagnement dont tu as fait preuve, il m'a beaucoup aidé à grandir professionnellement et humainement.

Je te souhaite une excellente journée,

Fraternellement,

D ».

¹ Les noms des pupilles, maman, famille, administrateurs, parrains et lieux ont volontairement été occultés

De Mamans :

« Très chers P, M et toute l'équipe de Solidarité Jeunesse.

C'est avec une sincère reconnaissance que je tiens à vous remercier chaleureusement pour l'aide que vous avez décidé d'apporter à I pour assurer le bon déroulement de ses études. Votre participation contribue grandement à son bien-être matériel mais aussi moral lui permettant ainsi d'être sereine. Pour ma part votre aide m'est très précieuse et m'a touché tant par votre générosité que par votre fidélité à notre égard depuis le départ de P.

Enfin, je voudrais avoir un mot particulier pour M qui nous accompagne depuis ces quelques années, sa présence nous est précieuse, il fait désormais partie de la famille tout comme I et H avec lesquelles nous partageons aussi de très agréables moments.

I a trouvé une écoute attentive auprès de M et elle sait qu'elle peut se confier si elle en a besoin. Une relation de confiance s'est tissée au fil des ans et pour I elle est très importante. Merci M.

En attendant le plaisir de vous revoir, je vous embrasse. C ».

« Un grand merci pour T et P qui sont fiers de l'attention que vous leur accordez.

A ».

« Bonjour à vous,

Quelle merveilleuse surprise nous avons eue aujourd'hui avec A ! Un colis de produits savoureux pour ces fêtes de fin d'année. :) Mes deux autres fils vont venir à la maison, ainsi que la fille de P avec son compagnon et son tout jeune M : nous leur ferons bien évidemment profiter de ces délices.

Un grand, très grand, merci à Solidarité Jeunesse, donc, pour cet envoi. A et moi-même vous souhaitons de passer d'excellentes fêtes en compagnie des vôtres.

Bien cordialement,

C ».

De Parrains :

« MTCF Philippe,

Merci pour tes vœux et reçois les miens ainsi qu'à tes proches.

La santé pour moi c'est l'essentiel.

Merci pour ton travail et notre collaboration dont notre conviction est le bien pour les familles de nos frères passés à l'orient éternel.

Je t'embrasse

A bientôt

BBB

D ».

« Mon Très Cher Frère Philippe,

Je te souhaite ainsi qu'à tous ceux qui te sont chers, une très bonne et heureuse année 6023 !

Je te remercie profondément pour le soutien à notre A (en photo à mes côtés, dans les rues de L, pour la fête des L).

Je t'embrasse fraternellement.

A bientôt j'espère.

B ».

D'autres témoignages marquants sont à votre disposition sur notre site internet sjom.fr.

4.1.7 Conclusion :

Nous espérons que l'Assemblée Générale Ordinaire voudra bien approuver l'action du Conseil d'Administration pour l'exercice 2022.

Le Secrétaire Général
Michel LAFARIE

Le Président
Philippe CELERIER

Approuvé à l'unanimité par le Conseil d'Administration dans sa séance du 19 avril 2023.

4.2 Rapport financier

4.2.1 Préambule :

Le Conseil d'Administration a l'honneur de présenter à l'Assemblée Générale le rapport financier pour l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2022.

Ce rapport comprend trois parties :

- I. Examen des comptes de l'exercice 2022 et proposition d'affectation de l'excédent de fonctionnement de l'exercice clos le 31 Décembre 2022.
- II. Le budget prévisionnel 2023 modifié et le budget prévisionnel de l'année 2024.
- III. Le rapport du Commissaire aux Comptes.

4.2.2 Examen des Comptes de l'exercice :

Présentation de l'exercice

Les comptes de l'exercice 2022 font l'objet d'une présentation conforme au nouveau plan comptable et comportent :

1. Le bilan comparé avec celui de l'exercice précédent.
2. Le compte de résultat comparé avec celui de l'exercice précédent.
3. L'annexe comportant les commentaires des principaux postes de chacun des documents précédents en les comparant à ceux de l'exercice précédent.

L'exercice clos le 31 décembre 2022 présente un total de bilan de 2 089 979 €. Le compte de résultat fait apparaître un total de produits de 489 617 € et un total de charges de 488 897 €, dégageant un excédent de 720 €.

L'exercice d'une durée de 12 mois recouvre la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux principes de base suivants :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels ;
- La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Faits marquants de l'exercice

Le montant global des allocations à nos pupilles a subi une augmentation significative de 33 904 € entre les exercices 2021 et 2022.

Nous constatons, comme nous le pensions malheureusement, le décès de Frères peu âgés (avec des enfants jeunes) dans un contexte de pathologie cardio-vasculaire dont on ne peut exclure, semble-t-il, une liaison avec la pandémie COVID.

4.2.3 Bilan

Bilan association

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net		
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Concessions, brevets, droits similaires	9 242,98	9 158,00	84,98	134,65	- 50	
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains	60 979,61		60 979,61	60 979,61		
Constructions	246 564,41	244 660,02	1 904,39	6 336,86	- 4 432	
Installations techniques, matériel et outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	54 554,00	32 430,70	22 123,30	7 019,98	15 103	
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières						
Participations et créances rattachées						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres	280,80		280,80	280,80		
TOTAL (I)	371 621,80	286 248,72	85 373,08	74 751,90	10 621	
Actif circulant						
Stocks et en-cours						
Avances et acomptes versés sur commandes	7 000,00		7 000,00		7 000	
Créances						
. Créances clients, usagers et comptes rattachés						
. Créances reçues par legs ou donations						
. Autres						
Valeurs mobilières de placement	1 752 128,96	12 818,57	1 739 310,39	1 819 010,47	- 79 700	
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	253 541,75		253 541,75	191 492,75	62 049	
Charges constatées d'avance	4 753,84		4 753,84	877,74	3 876	
TOTAL (II)	2 017 424,55	12 818,57	2 004 605,98	2 011 380,96	- 6 775	
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF	2 389 046,35	299 067,29	2 089 979,06	2 086 132,86	3 846	

Bilan association(suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation
Fonds propres			
<i>Fonds propres sans droit de reprise</i>			
. Fonds propres statutaires	1 409 871,24	1 409 871,24	
. Fonds propres complémentaires			
<i>Fonds propres avec droit de reprise</i>			
. Fonds statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
Ecart de réévaluation			
<i>Réserves</i>			
. Réserves statutaires ou contractuelles			
. Réserves pour projet de l'entité	651 372,28	620 473,73	30 899
. Autres			
Report à nouveau			
Excédent ou déficit de l'exercice	719,72	30 898,55	- 30 179
Situation nette (sous total)	2 061 963,24	2 061 243,52	720
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	2 061 963,24	2 061 243,52	720
Fonds reportés et dédiés			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés			
TOTAL (II)			
Provisions			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Dettes			
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières diverses			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 740,57	7 034,11	706
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales	230,00	455,23	- 225
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	20 045,25	17 400,00	2 645
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	28 015,82	24 889,34	3 126
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF	2 089 979,06	2 086 132,86	3 846
Engagements reçus			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dont en nature restant à vendre			

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation
<i>Engagements donnés</i>			

Compte de résultat association

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
Produits d'exploitation				
Cotisations	414 558,00	423 171,00	- 8 613	-2,04
Ventes de biens et services				
. Ventes de biens				
. dont ventes de dons en nature				
. Ventes de prestations de services				
. dont parrainages				
Produits de tiers financeurs				
. Concours publics et subventions d'exploitation				
. Versements des fondateurs ou consommations/dotation comptable				
. Ressources liées à la générosité du public				
. Dons manuels				
. Mécénats				
. Legs, donations et assurances-vie				
. Contributions financières				
Reprises sur les amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charge	329,64		330	N/S
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits				
Total des produits d'exploitation (I)	414 887,64	423 171,00	- 8 283	-1,96
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variations stocks				
Autres achats et charges externes	87 570,09	69 834,56	17 736	25,40
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	2 207,00	2 200,41	7	0,30
Salaires et traitements		8 148,53	- 8 149	-100
Charges sociales		2 121,89	- 2 122	-100
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	7 264,52	9 757,67	- 2 493	-25,55
Dotations aux provisions				
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	378 806,86	349 881,75	28 925	8,27
Total des charges d'exploitation (II)	475 848,47	441 944,81	33 904	7,67
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-60 960,83	-18 773,81	- 42 187	224,71
Produits financiers				
De participations				
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif				
Autres intérêts et produits assimilés	8 474,33	8 348,61	126	1,51
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
Total des produits financiers (III)	8 474,33	8 348,61	126	1,51
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	12 818,57		12 819	N/S
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				

	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
Total des charges financières (IV)	12 818,57		12 819	N/S
RESULTAT FINANCIER (III – IV)	-4 344,24	8 348,61	- 12 693	-152,04
RESULTAT COURANT avant impôts (I – II + III – IV)	-65 305,07	-10 425,20	- 54 880	526,42
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion	66 254,79	41 406,75	24 848	60,01
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (V)	66 254,79	41 406,75	24 848	60,01
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VI)				
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	66 254,79	41 406,75	24 848	60,01
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les sociétés (VIII)	230,00	83,00	147	177,11
Total des produits (I + III + IV)	489 616,76	472 926,36	16 690	3,53
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	488 897,04	442 027,81	46 869	10,60
EXCEDENT OU DEFICIT	719,72	30 898,55	- 30 179	-97,67
Evaluation des contributions volontaires en nature				
Produits				
. Dons en nature				
. Prestations en nature				
. Bénévolats				
Total				
Charges				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services				
. Prestations				
. Personnel bénévole				
Total				

Bilan association détaillé

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
ACTIF IMMOBILISE					
Immobilisations incorporelles					
Concessions, brevets, droits similaires	9 242,98	9 158,00	84,98	134,65	- 50
205000 LICENCES LOGICIELS	9 242,98		9 242,98	9 801,51	- 559
280500 AMORTS LOGICIELS		9 158,00	-9 158,00	-9 666,86	509
Immobilisations corporelles					
Terrains	60 979,61		60 979,61	60 979,61	
211000 TERRAINS	60 979,61		60 979,61	60 979,61	
Constructions	246 564,41	244 660,02	1 904,39	6 336,86	- 4 432
213100 CONSTRUCTIONS SUR SOL PROPRE	235 381,28		235 381,28	235 381,28	
213500 INSTALLATIONS GENERALES	11 183,13		11 183,13	11 183,13	
281310 AMORTIS. CONSTRUCTIONS		235 381,28	-235 381,28	-231 378,91	- 4 002
281350 AMORT. INSTALLATION GENERALE		9 278,74	-9 278,74	-8 848,64	- 430
Autres immobilisations corporelles	54 554,00	32 430,70	22 123,30	7 019,98	15 103
218100 INST. AGENC. AMENAG. DIVERS	36 683,55		36 683,55	24 231,10	12 452
218300 MAT. DE BUREAU INFORMATIQUE	5 679,64		5 679,64	6 368,62	- 689
218310 MATERIEL INFORMATIQUE	2 931,00		2 931,00	2 931,00	
218400 MOBILIER	9 259,81		9 259,81	9 259,81	
281810 AMORT.INST.AG.AMEN.DIVERS		14 953,81	-14 953,81	-18 436,43	3 483
281830 AMORT.MAT.BUREAU ET INFORM		5 679,64	-5 679,64	-6 368,62	689
281831 AMORTISSEMENTS MAT INFORMATIQU		2 537,44	-2 537,44	-1 705,69	- 832
281840 AMORT. MOBILIER		9 259,81	-9 259,81	-9 259,81	
Immobilisations financières					
Autres	280,80		280,80	280,80	
275000 DÉPÔTS ET CAUTION. VERSÉS	280,80		280,80	280,80	
TOTAL (I)	371 621,80	286 248,72	85 373,08	74 751,90	10 621
ACTIF CIRCULANT					
Avances et acomptes versés sur commandes	7 000,00		7 000,00		7 000
409100 FOURN. ACPTÉ / COMMANDES	7 000,00		7 000,00		7 000
Valeurs mobilières de placement	1 752 128,96	12 818,57	1 739 310,39	1 819 010,47	- 79 700
503000 LIVRET BLEU ASSOCIATIONS	20 459,95		20 459,95	84 446,28	- 63 986
503003 TONIC OBNL CAT				10 000,00	- 10 000
503004 TONIC OBNL 2	50 000,00		50 000,00	50 000,00	
503005 TONIC OBNL 3	50 000,00		50 000,00	50 000,00	
503006 TONIC OBNL 4	228 700,00		228 700,00	228 700,00	
503007 TONIC OBNL 5	228 700,00		228 700,00	228 700,00	
503008 TONIC OBNL 6	228 700,00		228 700,00	228 700,00	
503009 OBLIG STORK DMS 12Y 100 23600	535 000,00		535 000,00	535 000,00	
503010 OPCVM ECOFI CREDIT COOP	250 900,50		250 900,50	250 900,50	
503011 TONIC OBNL 7	50 000,00		50 000,00	50 000,00	
508000 AUTRES VALEURS MOBILIÈRES	63 178,00		63 178,00	62 555,00	623
508100 AUTRES VALEURS MOBI CREDIT CO	152,50		152,50	152,50	
508800 INTERETS COURUS S/VALEURS MOBI	46 338,01		46 338,01	39 856,19	6 482
590800 DEPRECIATION DES VMP		12 818,57	-12 818,57		- 12 819
Disponibilités	253 541,75		253 541,75	191 492,75	62 049
512000 CREDIT MUTUEL	27 531,25		27 531,25	185 300,84	- 157 770
512100 CREDIT COOPERATIF	225 549,01		225 549,01	5 730,42	219 819
531000 CAISSE SIEGE SOCIAL	461,49		461,49	461,49	
Charges constatées d'avance	4 753,84		4 753,84	877,74	3 876
486000 CHARGES CONSTATEES D AVANCE	4 753,84		4 753,84	877,74	3 876
TOTAL (II)	2 017 424,55	12 818,57	2 004 605,98	2 011 380,96	- 6 775

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
TOTAL ACTIF	2 389 046,35	299 067,29	2 089 979,06	2 086 132,86	3 846

Bilan association détaillé(suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation
FONDS PROPRES			
. Fonds propres statutaires	1 409 871,24	1 409 871,24	
102000 FOND ASSOC SANS DROITS DE REPR	1 366 907,12	1 366 907,12	
102100 VALEUR DU PATRIMOINE INTEGRE	42 964,12	42 964,12	
. Réserves pour projet de l'entité	651 372,28	620 473,73	30 899
106810 RESERVE LEGS	651 372,28	620 473,73	30 899
Excédent ou déficit de l'exercice	719,72	30 898,55	- 30 179
Situation nette (sous total)	2 061 963,24	2 061 243,52	720
TOTAL (I)	2 061 963,24	2 061 243,52	720
FONDS REPORTEES ET DEDIES			
TOTAL (II)			
PROVISIONS			
TOTAL (III)			
DETTES			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 740,57	7 034,11	706
401000 FOURNISSEURS	2 540,57	2 184,11	356
408100 FOURNISSEURS - FACT. NON PARVE	5 200,00	4 850,00	350
Dettes fiscales et sociales	230,00	455,23	- 225
444000 ETAT - IMPOTS SUR LES BENEFICE	230,00	83,00	147
448600 ETAT AUTRES CHARGES A PAYER		372,23	- 372
Autres dettes	20 045,25	17 400,00	2 645
468600 CREDIT DIV.CHARGES A PAYER	20 045,25	17 400,00	2 645
TOTAL (IV)	28 015,82	24 889,34	3 126
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	2 089 979,06	2 086 132,86	3 846
Engagements reçus			
Engagements donnés			

Compte de résultat association détaillé

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation	%
Produits d'exploitation				
Cotisations	414 558,00	423 171,00	- 8 613	-2,04
756000 COTISATIONS	414 558,00	423 171,00	- 8 613	-2,04
Reprises sur les amortiss., dépréciat., prov. et transfe	329,64		330	N/S
791000 TRANSFERT CHARGES EXPLOIT.	329,64		330	N/S
Total des produits d'exploitation (I)	414 887,64	423 171,00	- 8 283	-1,96
Charges d'exploitation				
Autres achats et charges externes	87 570,09	69 834,56	17 736	25,40
604000 SOUS TRAITANCE PRODUCTION		2 940,00	- 2 940	-100
606100 FOURNITURES NON STOCKABLES	651,00	1 407,60	- 757	-53,75
606300 FOURN. ENTRET. & PETIT EQUIPT	736,29	218,36	518	237,19
606400 FOURNITURES DE BUREAU	1 864,20	2 303,53	- 439	-19,07
611000 SOUS TRAITANCE	370,02	1 016,38	- 646	-63,59
613530 LOCATIONS DE MATERIEL DE BUREAU	2 017,11	2 041,94	- 25	-1,22
614000 CHARGES LOCATIVES	3 445,36	2 223,30	1 222	54,97
615200 ENTRET. REPAR.IMMOBILIER	490,58		491	N/S
615500 ENTRETIEN SUR BIENS MOBILIER	457,11	219,33	238	108,41
615510 ENTRETIEN DU MATERIEL TECHNIQU	674,79	459,86	215	46,74
615600 ENTRETIEN MATERIEL	1 599,60	1 320,00	280	21,18
616000 PRIMES D ASSURANCE	1 636,18	1 320,01	316	23,95
616010 ASSURANCE BNP LEASE GROUP	154,96	154,96		0,00
622600 HONORAIRES	5 474,00	5 072,80	401	7,91
622610 HONORAIRE COMPTABILITE	6 000,00	6 756,00	- 756	-11,19
623300 PLAQUETTES PUBLICITAIRES	1 432,08	674,64	757	112,27
623400 CADEAUX A LA CLIENTELE	22,00	299,00	- 277	-92,64
623900 COLIS PUPILLES	15 491,04	7 063,50	8 428	119,31
625100 FRAIS DE SORTIE DES PUPILLES	15 993,49	16 089,43	- 96	-0,60
625110 FRAIS DE DEPLACEMENTS	21 685,34	11 668,06	10 017	85,85
625600 MISSIONS	2 935,27	3 016,76	- 81	-2,70
626000 FRAIS POSTAUX	1 285,29	283,42	1 002	353,49
626040 ORANGE	1 714,46	2 121,59	- 407	-19,19
627000 SERVICES BANCAIRES	1 439,92	1 164,09	276	23,69
Impôts, taxes et versements assimilés	2 207,00	2 200,41	7	0,30
633300 FORMATION CONTINUE (ORGANISME)		107,41	- 107	-100
635120 TAXES FONCIERES	926,00	898,00	28	3,12
635130 AUTRES IMPOTS LOCAUX	1 281,00	1 195,00	86	7,20
Salaires et traitements		8 148,53	- 8 149	-100
641100 SALAIRES APPOINTEMENTS		5 330,21	- 5 330	-100
641200 CONGES PAYES		520,32	- 520	-100
641300 PRIMES ET GRATIFICATIONS		2 298,00	- 2 298	-100
Charges sociales		2 121,89	- 2 122	-100
645100 COTISATIONS URSSAF		2 046,09	- 2 046	-100
645320 COTISATIONS RETRAITES (SALARIE		216,28	- 216	-100
645400 COTISATIONS ASSEDIC		291,02	- 291	-100
645800 CHARGES SOC. / CONGES PAYES		-431,50	432	-100
Dotation aux amortissements et aux dépréciations	7 264,52	9 757,67	- 2 493	-25,55
681110 DOT.AMORT. /IMMOB. INCORP.	49,67	45,39	4	9,43
681120 DOT. AMORT. / IMMOB. CORP.	7 214,85	9 712,28	- 2 497	-25,71
Autres charges	378 806,86	349 881,75	28 925	8,27
658000 CHARGES DIVERSES GESTION COURA		0,14		-100
658100 ALLOCATION 1ER TRIMESTRE	50 182,50	40 135,83	10 047	25,03
658200 ALLOCATION 2EME TRIMESTRE	50 182,50	44 645,32	5 537	12,40
658300 ALLOCATION 3EME TRIMESTRE	57 195,00	48 636,57	8 558	17,60
658400 ALLOCATION 4EME TRIMESTRE	63 140,25	55 113,32	8 027	14,56
658451 ALLOCATION EXCEP 3EME CYCLE	27 960,00	42 900,00	- 14 940	-34,83
658500 PRIME DETE	16 600,00	18 000,00	- 1 400	-7,78
658510 PRIME DHIVER	37 000,00	15 400,00	21 600	140,26

SOLIDARITE JEUNESSE ORPHELINAT MACONNIQUE90 RUE DU FAUBOURG SAINT MARTIN 75010 PARIS

	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation	%
658600 PRIX ENCOURAGEMENT	21 750,00	21 860,00	- 110	-0,50
658700 AIDES EXCEPTIONNELLES	54 796,61	63 190,57	- 8 394	-13,28
Total des charges d'exploitation (II)	475 848,47	441 944,81	33 904	7,67
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-60 960,83	-18 773,81	- 42 187	224,71
Produits financiers				
Autres intérêts et produits assimilés	8 474,33	8 348,61	126	1,51
764000 REVENUS DE VMP	8 474,33	8 348,61	126	1,51
Total des produits financiers (III)	8 474,33	8 348,61	126	1,51
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux p	12 818,57		12 819	N/S
686600 DOTATION DEPRECIATION VMP	12 818,57		12 819	N/S
Total des charges financières (IV)	12 818,57		12 819	N/S
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	-4 344,24	8 348,61	- 12 693	-152,04
RESULTAT COURANT avant impôts (I – II + III - IV)	-65 305,07	-10 425,20	- 54 880	526,42
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion	66 254,79	41 406,75	24 848	60,01
771000 DONS / LOGES	36 156,03	22 446,22	13 710	61,08
771001 DONS INDIVIDUELS	28 588,89	17 178,10	11 411	66,43
772580 PRODUITS EXERCICES ANTERIEURS	1 509,87	1 782,43	- 273	-15,29
Total des produits exceptionnels (V)	66 254,79	41 406,75	24 848	60,01
Charges exceptionnelles				
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	66 254,79	41 406,75	24 848	60,01
Impôts sur les bénéfices (VIII)	230,00	83,00	147	177,11
695000 IMPOTS SUR LES BÉNÉFICES	230,00	83,00	147	177,11
Total des produits (I + III + V)	489 616,76	472 926,36	16 690	3,53
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	488 897,04	442 027,81	46 869	10,60
EXCEDENT OU DEFICIT	719,72	30 898,55	- 30 179	-97,67
Evaluation des contributions volontaires en nature				

Annexes Associations 2022

PREAMBULE

L'association Solidarité Jeunesse Orphelinat Maçonnique a pour objet de prendre en charge des orphelins pour les aider matériellement et moralement.

L'association aide les orphelins par l'attribution de secours et de bourses ainsi que par l'organisation de manifestations à caractère social et culturel

L'exercice social clos le 31/12/2022 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2021 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 2 089 979,06 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 719,72 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 21/02/2023 par les dirigeants.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Le montant global des allocations à nos pupilles a subi une augmentation significative de 33.904 € entre les exercices 2021 et 2022.

Nous constatons, comme nous le pensions malheureusement, le décès de Frères peu âgés (avec des enfants jeunes) dans un contexte de pathologie cardio-vasculaire dont on ne peut exclure, semble-t-il, une liaison avec la pandémie COVID.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

METHODE GENERALE

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Comparabilité et continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

L'association a mis en oeuvre la comptabilisation des immobilisations par composants :
- Préciser à compter de..., et la méthode retenue.

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 20 ans
Constructions	de 10 à 40 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

Ou

Les créances, dont les créances clients, sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Annexes Associations 2022 (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	9 802		559	9 243
Immobilisations corporelles	350 335	17 886	6 122	362 098
Immobilisations financières	281			281
TOTAL	360 417	17 886	6 681	371 622

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	9 667	50	559	9 158
TOTAL I	9 667	50	559	9 158
Terrains				
Constructions				
sur sol propre	231 379	4 002		235 381
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements	8 849	430		9 279
Installations techniques, matériel, outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers	18 436	1 951	5 433	14 954
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	17 334	832	689	17 477
Emballage récupérables et divers				
TOTAL II	275 998	7 215	6 122	277 091
TOTAL GENERAL (I+II)	285 665	7 265	6 681	286 249

Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances			
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers			
Autres créances	4 754	4 754	
Charges constatées d'avance			
TOTAL	4 754	4 754	

Etat des provisions pour dépréciation des éléments de l'actif

Nature des dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Stocks et en-cours				
Comptes de tiers				
Comptes financiers		12 819		12 819
TOTAL		12 819		12 819

Etat des valeurs mobilières de placement

Valeurs mobilières de placement	Val. comptable	Val. à la clôture	+Value latente	-Value latente
STORK DMS+EMTN	535 000	522 181		12 819
TOTAL	535 000	522 181		12 819

Annexes Associations 2022 (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	1 409 871				1 409 871
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves	620 474	30 899			651 372
Dont générosité du public					
Report à nouveau					
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	30 899		720	30 899	720
Dont générosité du public					
Situation nette	2 061 244	30 899	720	30 899	2 061 963
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement					
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	2 061 244	30 899	720	30 899	2 061 963
TOTAL dont générosité du public					

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	7 741	7 741		
Dettes fiscales et sociales	230	230		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	20 045	20 045		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	28 016	28 016		

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	5 200
Dettes fiscales et sociales	
Autres dettes	20 045
TOTAL	25 245

Annexes Associations 2022 (suite)

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Tableau relatif aux produits et charges exceptionnels

	Net
Produits exceptionnels	1 510
Sur opérations de gestion	
Produits de cession des éléments d'actif	
Produits sur exercices antérieurs	1 510
Reprises sur provisions et transferts de charges	
Charges exceptionnelles	
Sur opérations de gestion	
Valeurs nettes comptables des éléments d'actif cédés	
Dotations aux provisions	
Charges sur exercices antérieurs	
Résultat exceptionnel	1 510

Eléments significatifs ou importants à mentionner le cas échéant

Contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires ont fait l'objet d'une valorisation dans les conditions suivantes : ces contributions se caractérisent par des heures de bénévolat qui correspondent à des heures de présence aux conseils d'administration et AG au cours de l'année. Au titre de 2022, 396 heures ont été recensées. Ces 396 heures ont été valorisées à un taux horaire de 15 euros charges patronales incluses.

86 Emploi des contributions volontaires en nature		87 Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Dons en nature	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole	5 940	Bénévolat	5 940
TOTAL	5 940	TOTAL	5 940

Annexes Associations 2022 (suite)
AUTRES INFORMATIONS**Engagements et sûretés réelles consenties**

Les cautions, avals et garanties donnés sont les suivants :

Néant

Les cautions, avals et garanties reçus sont les suivants :

Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres		
Non cadres		
TOTAL	0	0

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 5200 E.

4.2.4 Commentaires :

Bilan actif

Actif immobilier :

Cette rubrique est composée des principaux éléments suivants :

1. Locaux :

1-1 /Local à usage de bureaux acquis en juillet 1992 qui figure au bilan comme suit :

Terrain 60 980 €

Constructions 235 381 €

Agencements des constructions 11 183 €

Soit une valeur brute globale de 307 544 €

Moins Amortissements cumulés / Constructions et Agencements : 244 660 €

Valeur nette des constructions 62 884 €

Et

1-2/ Agencements, aménagements divers 36 684 €

Moins Amortissements / agencements, aménagements divers : 14 954 €

Valeur nette des aménagements divers 21 730 €

Le conseil d'administration attire particulièrement l'attention des sociétaires :

- Le terme « locaux » à usage de bureaux recouvre le seul appartement d'une superficie totale de 95m² comprenant cinq pièces utilisées comme suit : une pièce pour le secrétariat, une pièce pour les membres du bureau, deux pièces réunies en une pour les réunions du Conseil d'Administration et pour les réunions des commissions et une pièce pour les archives.

- Agencements et aménagements divers :

Les travaux engagés en 2007 pour la création de la salle de réunion et la rénovation des fenêtres et fermetures, s'élèvent à une valeur brute globale de 11 614 €, ce solde étant totalement amorti à la clôture de l'exercice 2022. Se rajoutent à ce montant des travaux complémentaires effectués en 2018 et 2021 pour un total de 7 184 €, partiellement amortis.

A ce solde antérieur, il convient d'ajouter des travaux de plomberie et peinture pour un montant brut global de 17 886 € entre janvier et mai 2022.

Ce qui conduit au solde global brut de 36 684 €, amortis à hauteur de 14 954 € à la clôture 2022.

- S'agissant des installations générales (agencements des constructions) dont le solde brut global est de 11 183 € (ci-dessus), figure notamment dans ce compte une facture de travaux engagés en 2017 pour l'assainissement de la cave pour un montant 4 301 €.

Le cumul des amortissements concernant ces installations générales est de 9 279 € à la clôture 2022.

2. Mobilier et matériel de bureaux

Les matériels de bureautique comprennent photocopieur, imprimante, vidéo projecteur et ordinateurs dont deux ont été remplacés en 2014, la charge est étalée sur trois à cinq ans et leur valeur brute globale est de 5 680 €.

L'amortissement pratiqué à ce jour est de 5 680 €.

Le matériel informatique présente un solde brut de 2 931 €.

L'ensemble du matériel informatique est amorti à hauteur de 2 537 € à la clôture 2022.

Le mobilier présente un solde brut global de 9 260 €.

Il est totalement amorti à la clôture 2022.

3. Provision pour fonds de roulement concernant :

L'immeuble contenant les bureaux_ 281 €

Dans le compte « Avance sur Copropriété » figure un règlement effectué suite à un appel de fonds dans le cadre de la loi SRU pour 281 €.

Actif circulant – valeurs réalisable :

➤ Des valeurs mobilières pour un montant total de 1 739 310 € détaillées comme suit lors de la clôture de l'exercice :

* Parts sociales « Crédit Mutuel » et Crédit Coopératif	63 331 €
* 6 comptes TONIC OBL	836 100 €
* un Livret Bleu (intérêts inclus) :	20 460 €
* Intérêts courus au 31/12/2022 sur bons de caisse et Livret :	46 338 €
* 25 parts de FCP ECOFI 12 mois (Crédit Coopératif)	250 900 €
* OBLIG. STORK DMS 12Y :	535 000 €
* Moins-value latente sur les STORK DMS	- 12 819 €

Montant total des Valeurs Mobilières : 1 739 310 €

➤ Des disponibilités pour un montant total de : 253 542 €

➤ Des charges constatées d'avance 4 754 €
(Il s'agit de charges courantes d'exploitation)

Bilan passif

D'un montant total de 2 061 963 €, il se compose des 3 sous-rubriques suivantes :

Fond de dotation associatif

D'un montant total de 1 409 871 €, il comprend :

- Le fonds associatif proprement dit qui présente un solde de 1 366 907 €, correspondant à 4 années et demi d'allocations aux pupilles.
- Une réserve financière, actuellement de 42 964 €.

Autres réserves :

Elles s'élèvent à 651 372 €.

Dettes :

Cette rubrique comporte principalement les postes suivants :

- Des dettes - fournisseurs : 7 741 €
(Dont des factures non parvenues pour 5 200 €)
- Des dettes fiscales : 230 €
- Autres dettes : 20 045 €

Il s'agit d'allocations destinées aux pupilles, prises en compte à la clôture 2022, et dont les versements seront effectués au cours de l'exercice comptable 2023.

Et les détails des soldes figurant dans les trois rubriques ci-dessus apparaissent au bilan-passif détaillé ci-joint.

Excédent de l'exercice 2022

Il est de + 720 € net, avant approbation de l'AGO annuelle des comptes de clôture 2022.

SJOM suit régulièrement le niveau de ses réserves et ses besoins de financement.

Sur le plan financier, elle dispose de réserves d'un montant significatif en valeur absolue.

La politique de constitution de réserves peut être abordée de la manière suivante :

Il s'agit des réserves pour mission représentant l'engagement pris par l'association auprès des contributeurs, qui sont les membres frères cotisants de la GLDF, ainsi que des donateurs (particuliers et diverses loges) pour réaliser et accomplir notre mission principale qui est le financement de la prise en charge des pupilles par notre association.

Ces réserves assurent la trésorerie suffisante à court et moyen terme pour assumer la mission, même si la conjoncture économique devait subir quelques aléas, SJOM ne recevant aucune aide publique.

Compte de résultat

Dons

Les cotisations des loges versées à SOLIDARITE JEUNESSE/ORPHELINAT MACONNIQUE par la GLDF sont en baisse de 8 613 €, par rapport à ceux de l'année 2021.

Produits financiers :

Voici la décomposition du résultat financier figurant au compte de résultat ci-joint : :

Intérêts s/ le Livret Bleu Association et le Livret Orange	+460 €
Revenus des C.A.T. TONIC CROISSANCE	+7 391 €
Revenus des parts sociales B CCM (Crédit Mutuel)	+623 €
<u>Soit un montant total de produits financiers de</u>	<u>+8 474 €</u>
<u>Et</u>	
Une provision pour dépréciation / les VMP (STORK NMS)	-12 818 €
<u>Soit un montant total de charges financières de</u>	<u>-12 818 €</u>
=> <u>Ce qui conduit à un résultat financier négatif de</u>	<u>-4 344 €</u>

Il est à noter que la plupart des produits financiers perçus en 2022 ont subi un prélèvement à la source.

Seuls les produits des parts sociales du Crédit Mutuel et les intérêts du CAT arrivé à échéance (d'un montant de 1 533 €) font l'objet d'un impôt sur les sociétés au taux de 15%, soit 230 € inscrits au compte de résultats.

Charges d'exploitations :

Les détails des soldes de ces charges figurent dans le compte de fonctionnement ci-joint.

Voici quelques explications succinctes sur les variations les plus significatives de certaines rubriques entre 2021 et 2022 :

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Charges externes	87 570 €	69 835 €
<i>(Dont : Frais engagés pour nos pupilles conformément aux articles 2 et 3 de nos statuts = 31 484 €)</i>		
Impôts et taxes	2 207 €	2 200 €
Salaires & Charges (Plus aucun salarié en 2022)	0 €	10 270 €
Dotations aux amortissements	7 265 €	9 758 €
	97 042 €	92 063 €
Versements aux pupilles	378 807 €	349 882 €
TOTAUX :	475 849 €	441 945 €

Excédent de fonctionnement de l'exercice :

Au cours de l'exercice comptable écoulé, nous avons enregistré un excédent de 720€ contre 30 898 € à la clôture de l'exercice précédent.

Nous vous proposons :

- D'affecter l'excédent de 720 € en « Réserve legs » figurant au bilan-passif.

4.2.5 Budget prévisionnel :

Budget prévisionnel 2023 voté en AGO 2022			
Recettes		Dépenses	
Cotisations 13,5€*30 000	405 000,00 €	Allocations trimestrielles	220 000,00 €
Dons	35 000,00 €	Primes études supérieures	17 000,00 €
Produits Financiers	10 000,00 €	Aides exceptionnelles	70 000,00 €
		Primes été et hiver	35 000,00 €
		Prix d'encouragement	22 000,00 €
		Actions sociales & culturelles	35 000,00 €
		Frais généraux	51 000,00 €
Totaux	450 000,00 €		450 000,00 €

Budget prévisionnel 2023 modificatif*			
Recettes		Dépenses	
Cotisations 13,5€*31 000	418 500,00 €	Allocations trimestrielles	270 000,00 €
Dons	35 500,00 €	Primes études supérieures	17 000,00 €
Produits Financiers	50 000,00 €	Aides exceptionnelles	70 000,00 €
		Primes été et hiver	35 000,00 €
		Prix d'encouragement	22 000,00 €
		Actions sociales & culturelles	50 000,00 €
		Frais généraux	40 000,00 €
Totaux	504 000,00 €		504 000,00 €

* Effectifs réactualisés par rapport à 2022 et solde des intérêts des placements arrivant à terme en 2023.

Budget prévisionnel 2024			
Recettes		Dépenses	
Cotisations 13,5€*31 500	425 250,00 €	Allocations trimestrielles	280 000,00 €
Dons	28 000,00 €	Primes études supérieures	26 000,00 €
Produits Financiers	15 000,00 €	Aides exceptionnelles	50 000,00 €
		Primes été et hiver	35 000,00 €
		Prix d'encouragement	22 000,00 €
		Actions sociales & culturelles	20 000,00 €
		Frais généraux	35 250,00 €
Totaux	468 250,00 €		468 250,00 €

4.2.6 Rapport du Commissaire aux Comptes :

D. Associations

8 rue Bayen
75017 Paris

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
DE L'ASSOCIATION
«Solidarité Jeunesse Orphelinat Maçonique »

Exercice clos le 31 décembre 2022

Siège social : 90, rue du Faubourg Saint Martin 75010 Paris

Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros
Société de Commissariat aux comptes inscrites à la Compagnie de Versailles
895 198 588 RCS Paris

D. Associations

8 rue Bayen
75017 Paris

«Solidarité Jeunesse Orphelinat Maçonique »
90, rue du Faubourg Saint Martin
75010 Paris

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Aux membres de l'Assemblée,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

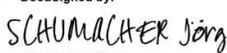
Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L.612-5 du code de commerce.

Fait à Paris, le 29 mars 2023

Le commissaire aux comptes,
SAS « D.Associations ».
Représentée par Jörg SCHUMACHER

DocuSigned by:

684F8387D62243F...

D. Associations

8 rue Bayen
75017 Paris

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'ASSOCIATION
«Solidarité Jeunesse Orphelinat Maçonnique »**

Exercice clos le 31 décembre 2022

Siège social : 90, rue du Faubourg Saint Martin

Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros
Société de Commissariat aux comptes inscrites à la Compagnie de Versailles
895 198 588 RCS Paris

D. Associations

8 rue Bayen
75017 Paris

«Solidarité Jeunesse Orphelinat Maçonique»

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'Assemblée Générale de l'association Solidarité Jeunesse Orphelinat Maçonique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association «Solidarité Jeunesse Orphelinat Maçonique » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Page 2 sur 4

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de

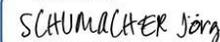
systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

DocuSigned by:

684F8387D62243F...

Fait à Paris, le 29 mars 2023

SAS D.Associations

Représentée par Jörg SCHUMACHER

SOLIDARITE JEUNESSE ORPHELINAT MACONNIQUE90 RUE DU FAUBOURG SAINT MARTIN 75010 PARIS

Bilan association

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, droits similaires	9 242,98	9 158,00	84,98	134,65	- 50
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains	60 979,61		60 979,61	60 979,61	
Constructions	246 564,41	244 660,02	1 904,39	6 336,86	- 4 432
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	54 554,00	32 430,70	22 123,30	7 019,98	15 103
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations financières					
Participations et créances rattachées					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres	280,80		280,80	280,80	
TOTAL (I)	371 621,80	286 248,72	85 373,08	74 751,90	10 621
Actif circulant					
Stocks et en-cours					
Avances et acomptes versés sur commandes	7 000,00		7 000,00		7 000
Créances					
. Créances clients, usagers et comptes rattachés					
. Créances reçues par legs ou donations					
. Autres					
Valeurs mobilières de placement	1 752 128,96	12 818,57	1 739 310,39	1 819 010,47	- 79 700
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	253 541,75		253 541,75	191 492,75	62 049
Charges constatées d'avance	4 753,84		4 753,84	877,74	3 876
TOTAL (II)	2 017 424,55	12 818,57	2 004 605,98	2 011 380,96	- 6 775
Frais d'émission des emprunts (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF	2 389 046,35	299 067,29	2 089 979,06	2 086 132,86	3 846

SOLIDARITE JEUNESSE ORPHELINAT MACONNIQUE90 RUE DU FAUBOURG SAINT MARTIN 75010 PARIS

Bilan association(suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation
Fonds propres			
Fonds propres sans droit de reprise			
. Fonds propres statutaires	1 409 871,24	1 409 871,24	
. Fonds propres complémentaires			
Fonds propres avec droit de reprise			
. Fonds statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
Ecart de réévaluation			
Réserves			
. Réserves statutaires ou contractuelles			
. Réserves pour projet de l'entité	651 372,28	620 473,73	30 899
. Autres			
Report à nouveau			
Excédent ou déficit de l'exercice	719,72	30 898,55	- 30 179
Situation nette (sous total)	2 061 963,24	2 061 243,52	720
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	2 061 963,24	2 061 243,52	720
Fonds reportés et dédiés			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés			
TOTAL (II)			
Provisions			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Dettes			
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières diverses			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 740,57	7 034,11	706
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales	230,00	455,23	- 225
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	20 045,25	17 400,00	2 645
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	28 015,82	24 889,34	3 126
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF	2 089 979,06	2 086 132,86	3 846
Engagements reçus			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dont en nature restant à vendre			

SOLIDARITE JEUNESSE ORPHELINAT MACONNIQUE90 RUE DU FAUBOURG SAINT MARTIN 75010 PARIS

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation
Engagements donnés			

SOLIDARITE JEUNESSE ORPHELINAT MACONNIQUE90 RUE DU FAUBOURG SAINT MARTIN 75010 PARIS

Compte de résultat association

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
Produits d'exploitation				
Cotisations	414 558,00	423 171,00	- 8 613	-2,04
Ventes de biens et services				
. Ventes de biens				
. dont ventes de dons en nature				
. Ventes de prestations de services				
. dont parrainages				
Produits de tiers financeurs				
. Concours publics et subventions d'exploitation				
. Versements des fondateurs ou consommations/dotation comptable				
. Ressources liées à la générosité du public				
. Dons manuels				
. Mécénats				
. Legs, donations et assurances-vie				
. Contributions financières				
Reprises sur les amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charge	329,64		330	N/S
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits				
Total des produits d'exploitation (I)	414 887,64	423 171,00	- 8 283	-1,96
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variations stocks				
Autres achats et charges externes	87 570,09	69 834,56	17 736	25,40
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	2 207,00	2 200,41	7	0,30
Salaires et traitements		8 148,53	- 8 149	-100
Charges sociales		2 121,89	- 2 122	-100
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	7 264,52	9 757,67	- 2 493	-25,55
Dotations aux provisions				
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	378 806,86	349 881,75	28 925	8,27
Total des charges d'exploitation (II)	475 848,47	441 944,81	33 904	7,67
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-60 960,83	-18 773,81	- 42 187	224,71
Produits financiers				
De participations				
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif				
Autres intérêts et produits assimilés	8 474,33	8 348,61	126	1,51
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
Total des produits financiers (III)	8 474,33	8 348,61	126	1,51
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	12 818,57		12 819	N/S
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				

SOLIDARITE JEUNESSE ORPHELINAT MACONNIQUE90 RUE DU FAUBOURG SAINT MARTIN 75010 PARIS

	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
Total des charges financières (IV)	12 818,57		12 819	N/S
RESULTAT FINANCIER (III – IV)	-4 344,24	8 348,61	- 12 693	-162,04
RESULTAT COURANT avant impôts (I – II + III – IV)	-65 305,07	-10 425,20	- 54 880	526,42
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion	66 254,79	41 406,75	24 848	60,01
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (V)	66 254,79	41 406,75	24 848	60,01
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VI)				
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	66 254,79	41 406,75	24 848	60,01
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les sociétés (VIII)	230,00	83,00	147	177,11
Total des produits (I + III + IV)	489 616,76	472 926,36	16 690	3,53
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	488 897,04	442 027,81	46 869	10,60
EXCEDENT OU DEFICIT	719,72	30 898,55	- 30 179	-97,67
Evaluation des contributions volontaires en nature				
Produits				
. Dons en nature				
. Prestations en nature				
. Bénévolats				
Total				
Charges				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services				
. Prestations				
. Personnel bénévole				
Total				

SOLIDARITE JEUNESSE ORPHELINAT MACONNIQUE90 RUE DU FAUBOURG SAINT MARTIN 75010 PARIS

Annexes Associations 2022

PREAMBULE

L'association Solidarité Jeunesse Orphelinat Maçonique a pour objet de prendre en charge des orphelins pour les aider matériellement et moralement.

L'association aide les orphelins par l'attribution de secours et de bourses ainsi que par l'organisation de manifestations à caractère social et culturel

L'exercice social clos le 31/12/2022 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2021 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 2 089 979,06 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 719,72 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 21/02/2023 par les dirigeants.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Le montant global des allocations à nos pupilles a subi une augmentation significative de 33.904 € entre les exercices 2021 et 2022.

Nous constatons, comme nous le pensions malheureusement, le décès de Frères peu âgés (avec des enfants jeunes) dans un contexte de pathologie cardio-vasculaire dont on ne peut exclure, semble-t-il, une liaison avec la pandémie COVID.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

METHODE GENERALE

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Comparabilité et continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

SOLIDARITE JEUNESSE ORPHELINAT MACONNIQUE90 RUE DU FAUBOURG SAINT MARTIN 75010 PARIS

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

L'association a mis en oeuvre la comptabilisation des immobilisations par composants :

- Préciser à compter de..., et la méthode retenue.

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 20 ans
Constructions	de 10 à 40 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

Ou

Les créances, dont les créances clients, sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

SOLIDARITE JEUNESSE ORPHELINAT MACONNIQUE90 RUE DU FAUBOURG SAINT MARTIN 75010 PARIS

Annexes Associations 2022 (suite)**NOTES SUR LE BILAN ACTIF****Immobilisations**

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	9 802		559	9 243
Immobilisations corporelles	350 335	17 886	6 122	362 098
Immobilisations financières	281			281
TOTAL	360 417	17 886	6 681	371 622

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	9 667	50	559	9 158
TOTAL I	9 667	50	559	9 158
Terrains				
Constructions				
sur sol propre	231 379	4 002		235 381
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements	8 849	430		9 279
Installations techniques, matériel, outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers	18 436	1 951	5 433	14 954
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	17 334	832	689	17 477
Emballage récupérables et divers				
TOTAL II	275 998	7 215	6 122	277 091
TOTAL GENERAL (I+II)	285 665	7 265	6 681	286 249

Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances			
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers			
Autres créances	4 754	4 754	
Charges constatées d'avance			
TOTAL	4 754	4 754	

SOLIDARITE JEUNESSE ORPHELINAT MACONNIQUE90 RUE DU FAUBOURG SAINT MARTIN 75010 PARIS

Etat des provisions pour dépréciation des éléments de l'actif

Nature des dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Stocks et en-cours				
Comptes de tiers				
Comptes financiers		12 819		12 819
TOTAL		12 819		12 819

Etat des valeurs mobilières de placement

Valeurs mobilières de placement	Val. comptable	Val. à la clôture	+Value latente	-Value latente
STORK DMS+EMTN	535 000	522 181		12 819
TOTAL	535 000	522 181		12 819

SOLIDARITE JEUNESSE ORPHELINAT MACONNIQUE90 RUE DU FAUBOURG SAINT MARTIN 75010 PARIS

Annexes Associations 2022 (suite)**NOTES SUR LE BILAN PASSIF****Fonds propres**

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	1 409 871				1 409 871
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves	620 474	30 899			651 372
Dont générosité du public					
Report à nouveau					
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	30 899		720	30 899	720
Dont générosité du public					
Situation nette	2 061 244	30 899	720	30 899	2 061 963
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement					
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	2 061 244	30 899	720	30 899	2 061 963
TOTAL dont générosité du public					

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	7 741	7 741		
Dettes fiscales et sociales	230	230		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	20 045	20 045		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	28 016	28 016		

SOLIDARITE JEUNESSE ORPHELINAT MACONNIQUE90 RUE DU FAUBOURG SAINT MARTIN 75010 PARIS

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	5 200
Dettes fiscales et sociales	
Autres dettes	20 045
TOTAL	25 245

SOLIDARITE JEUNESSE ORPHELINAT MACONNIQUE90 RUE DU FAUBOURG SAINT MARTIN 75010 PARIS

Annexes Associations 2022 (suite)

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Tableau relatif aux produits et charges exceptionnels

	Net
Produits exceptionnels	1 510
Sur opérations de gestion	
Produits de cession des éléments d'actif	
Produits sur exercices antérieurs	1 510
Reprises sur provisions et transferts de charges	
Charges exceptionnelles	
Sur opérations de gestion	
Valeurs nettes comptables des éléments d'actif cédés	
Dotations aux provisions	
Charges sur exercices antérieurs	
Résultat exceptionnel	1 510

Eléments significatifs ou importants à mentionner le cas échéant

Contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires ont fait l'objet d'une valorisation dans les conditions suivantes : ces contributions se caractérisent par des heures de bénévolat qui correspondent à des heures de présence aux conseils d'administration et AG au cours de l'année. Au titre de 2022, 396 heures ont été recensées. Ces 396 heures ont été valorisées à un taux horaire de 15 euros charges patronales incluses.

86 Emploi des contributions volontaires en nature		87 Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Dons en nature	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole	5 940	Bénévolat	5 940
TOTAL	5 940	TOTAL	5 940

SOLIDARITE JEUNESSE ORPHELINAT MACONNIQUE90 RUE DU FAUBOURG SAINT MARTIN 75010 PARIS

Annexes Associations 2022 (suite)
AUTRES INFORMATIONS

Engagements et sûretés réelles consenties

Les cautions, avals et garanties donnés sont les suivants :

Néant

Les cautions, avals et garanties reçus sont les suivants :

Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres		
Non cadres		
TOTAL	0	0

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 5200 E.